



Rapport de consultation publique

PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PDUÉS) TURCOT





**PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN,
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PDUÉS) TURCOT**

Rapport de consultation publique

Le 28 septembre 2017

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Tél. : 514 872-3568

Télécopieur : 514 872-2556

Internet : www.ocpm.qc.ca

Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN 978-2-924750-21-6 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-22-3 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

Montréal, le 28 septembre 2017

Monsieur Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal
Monsieur Pierre Desrochers
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique sur le Programme de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers avoisinant Turcot

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. Fruit d'une longue démarche participative, ce projet de PDUÉS constitue pour plusieurs participants une heureuse initiative pour atténuer les impacts négatifs de la reconfiguration de l'infrastructure. Il présente un portrait réaliste du secteur et témoigne d'une grande sensibilité pour ce milieu complexe et ses enjeux. Près de 150 personnes ont participé aux séances publiques d'information. La commission a reçu 18 mémoires écrits et 48 opinions en ligne. Il y a également eu 15 présentations orales avec ou sans dépôt de mémoire lors de la période d'audition des opinions, pour un total de 72 interventions.

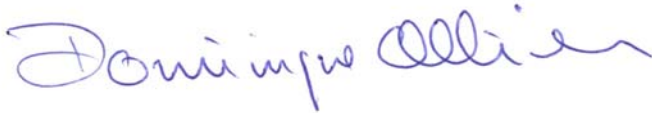
D'entrée de jeu, rappelons que la consultation en amont menée en 2016 avait bénéficié de la contribution de plus de 2200 participants et que l'arrondissement a poursuivi en ligne et tout au long de l'élaboration du document de planification, son dialogue avec les citoyens. Une démarche de si longue haleine est chose peu courante et le document proposé à la consultation reflète bien le chemin parcouru ainsi que l'approche d'urbanisme participatif retenue.

C'est pourquoi l'analyse et les recommandations de la commission portent surtout sur la structure du document et sa lisibilité. Prenant acte qu'il s'agit de planifier différentes interventions à l'horizon 2025, la commission s'est également penchée sur l'avenir du PDUÉS, sa mise en œuvre et les modifications réglementaires à prévoir. Finalement, elle s'est inspirée de la connaissance fine des participants de leur milieu de vie pour recommander la prise en considération de certaines suggestions citoyennes dans les divers axes d'intervention suggérés.

L'Office rendra ce rapport public le 12 octobre 2017, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Dominique Ollivier

DO/II

c. c. Monsieur Russell Copeman, responsable de l'OCPM
Monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Le projet de Plan de développement urbain, économique et social des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot	3
1.1 Le territoire	3
1.1.1 L'historique du secteur	3
1.1.2 Les trois secteurs visés par le PDUÉS.....	4
1.2 La consultation « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers ».....	6
1.2.1 Plusieurs démarches de planification et de consultation sur l'avenir des quartiers	7
1.3 Qu'est-ce qu'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS)?	7
1.4 Le projet de PDUÉS Turcot.....	8
1.5 L'avis du Comité Jacques-Viger.....	11
1.6 L'avis de la Direction régionale de santé publique (DRSP).....	12
2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants	13
2.1 L'accueil général du PDUÉS Turcot	13
2.2 La mobilité et la connectivité entre les quartiers.....	15
2.3 Le développement urbain.....	18
2.3.1 Les espaces verts et le verdissement.....	18
2.3.2 Le développement immobilier.....	20
2.3.3 Le patrimoine et la culture.....	22
2.4 Le développement économique et social.....	25
2.5 La mise en œuvre et le comité de suivi	27
3. Les constats et l'analyse de la commission	29
3.1 Le rôle stratégique du PDUÉS	29
3.2 La structure du document PDUÉS et sa portée	30
3.2.1 Le document de planification	31

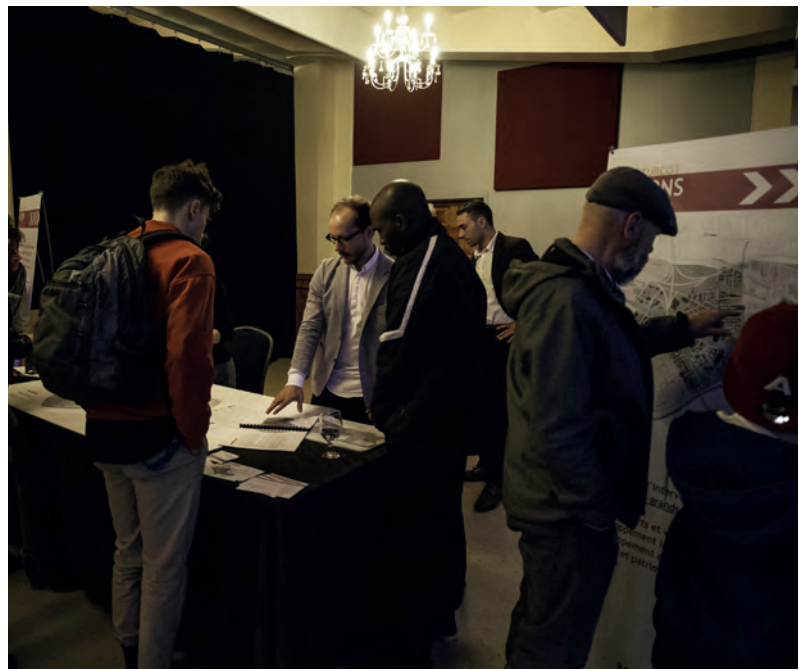
3.2.2	La vision.....	31
3.2.3	Le plan d'action.....	33
3.3	L'avenir du PDUÉS (les étapes à venir)	34
3.3.1	La mise en œuvre.....	34
3.3.1.1	La participation citoyenne	35
3.3.1.2	Le comité de suivi	35
3.3.1.3	L'arrimage des grandes politiques de la Ville et l'arrondissement.....	36
3.3.2	Les modifications règlementaires.....	37
3.4	Les thèmes abordés	38
3.4.1	Le développement urbain.....	38
3.4.1.1	La mobilité et la connectivité.....	38
3.4.1.2	Le verdissement	45
3.4.1.3	L'aménagement urbain.....	49
3.4.1.4	Le développement immobilier.....	49
3.4.1.5	La culture et le patrimoine.....	52
3.4.2	Le développement économique et social.....	57
3.4.2.1	Le choix du développement social.....	57
3.4.2.2	Les enjeux reliés à l'emploi	58
3.4.2.3	La protection des zones d'emplois	58
3.4.2.4	L'emploi local	59
3.4.2.5	La convergence des stratégies	59
3.4.2.6	Les artères commerciales	60
	Conclusion.....	63
	Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat.....	65
	Annexe 2 – La documentation	67

Introduction

Le 24 avril 2017, le conseil municipal a confié à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

Le projet de PDUÉS a fait l'objet d'une consultation publique pour laquelle une séance d'information a été tenue le 16 mai 2017 et deux séances d'audition des opinions les 20 et 21 juin 2017. La présentation des représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest faite lors de la séance d'information a été diffusée sur Facebook et YouTube. La vidéo a été vue 229 fois en direct ou en différé. La commission a reçu 18 mémoires, dont neuf ont fait l'objet d'une présentation. À cela s'ajoutent six présentations verbales et 48 opinions en ligne, pour un total de 72 interventions lors de la période d'audition des opinions.

Ce rapport rend compte de la consultation publique et de l'analyse de la commission. Il s'ouvre avec le premier chapitre décrivant sommairement le projet de PDUÉS. Le deuxième chapitre rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission, accompagnée de ses recommandations.



LES TURCOT ACTIONS



La stratégie d'intervention du PDUÉS :
5 grands axes

- Espaces verts et verdissement
- Développement immobilier
- Développement économique et social
- Culture et patrimoine

1. Le projet de Plan de développement urbain, économique et social des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot

1.1 Le territoire

Le territoire visé par le PDUÉS à l'étude est traversé par les structures de l'échangeur Turcot, une voie ferrée du Canadien National (CN) et le canal de Lachine. D'une superficie d'un peu plus de 2 km², le territoire est composé de la partie ouest du quartier Saint-Henri, de la partie nord-est des quartiers Côte-Saint-Paul et Émard, ainsi que du secteur industriel Cabot.

1.1.1 L'historique du secteur

L'histoire du développement du territoire visé est ponctuée par la construction d'infrastructures de transport et d'utilité publique d'importance. La présence de ces infrastructures de transport a notamment permis le développement de villages dans son voisinage immédiat, ainsi que celui d'industries sur les rives du canal de Lachine.

Chronologie de la construction des infrastructures d'importance dans le secteur :

- 1825 : ouverture du canal de Lachine à la navigation;
- 1847 : inauguration du premier chemin de fer reliant le centre-ville de Montréal à Lachine en traversant Saint-Henri;
- 1852-1856 : construction du canal de l'Aqueduc;
- 1906 : aménagement de la cour de triage Glen (site actuel du Centre universitaire de santé McGill);
- 1911 : construction de l'usine de filtration Atwater;
- 1925-1931 : aménagement de la cour de triage Turcot;
- 1960 : construction du complexe récréatif Gadbois;
- 1967 : mise en fonction de l'échangeur Turcot.

Avec l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959 permettant de contourner les rapides de Lachine, des portions du canal de Lachine sont remblayées, signal de l'amorce du déclin industriel du secteur. Le territoire du PDUÉS comprend plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial, des éléments de paysage remarquables et des sites archéologiques avérés et potentiels, tous témoignant du passé industriel de l'endroit.

1.1.2 Les trois secteurs visés par le PDUÉS

Figure 1 : le territoire



Source : document 3.1, p. 17

Le quartier Saint-Henri Ouest

La portion du quartier Saint-Henri incluse dans le territoire du PDUÉS, représentée par la zone orange sur la Figure 1, est délimitée par la rue De Courcelle à l'est, la rue Place-Turcot à l'ouest, le canal de Lachine au sud, et la limite de l'arrondissement du Sud-Ouest au nord.

La population du quartier Saint-Henri a augmenté de 19 % entre 2001 et 2011¹. Parallèlement, Saint-Henri est le seul quartier de l'arrondissement où est observée une diminution des familles avec enfants, et ce, autant chez les locataires que chez les propriétaires (autour de 20 % dans

¹ PDUÉS Turcot, doc. 3.1, p. 16

les deux cas). En 2011, les ménages du quartier sont composés majoritairement de personnes seules ou de couples sans enfants. La population du quartier est également composée de 18 % de personnes issues de l'immigration. Le quartier voit la proportion de copropriétés augmenter par rapport au reste de la ville de Montréal, et ce, même si le pourcentage de locataires reste plus élevé que la moyenne montréalaise (Saint-Henri : 75 %, Montréal : 64 %)².

La portion ouest de Saint-Henri présente des facteurs de défavorisation plus importants que le reste du quartier, comme la proportion de familles monoparentales, celle de personnes sans diplôme, ainsi que la faiblesse du revenu moyen³.

Le cadre bâti des trois secteurs du PDUÉS est caractérisé par la prédominance de bâtiments de faible hauteur de type plex (2 à 5 logements), quoique Saint-Henri se distingue par une présence plus marquée d'immeubles de 12 logements et plus. Des trois quartiers, Saint-Henri est celui comprenant le plus d'unités de logements sociaux et communautaires, tous types confondus, avec 2 500 unités comptabilisées⁴.

Saint-Henri Ouest est aussi caractérisé par la présence de complexes industriels implantés en bordure du canal de Lachine et de la voie ferrée, dont la vocation est en transformation, notamment par le développement de complexes multilocatifs à même d'anciens bâtiments industriels.

Est également présent dans Saint-Henri Ouest, le pôle Gadbois qui, depuis 2012, fait l'objet d'une planification spécifique orchestrée par la Ville de Montréal. Le secteur entourant le complexe récréatif Gadbois est grandement affecté par les travaux de réfection de l'échangeur Turcot.

Les quartiers Émard et Côte-Saint-Paul

Le territoire visé par le PDUÉS Turcot comprend la partie nord-est des quartiers Émard et Côte-Saint-Paul, de la rue Galt à l'emprise de l'autoroute 15 et du canal de Lachine au boulevard De La Vérendrye, représenté par la zone magenta sur la Figure 1.

Contrairement à Saint-Henri, la population des quartiers Émard et Côte-Saint-Paul est relativement stable avec une augmentation de 3,9 % entre 2001 et 2011. Ces quartiers sont considérés comme des secteurs consolidés en raison du faible nombre de terrains propices au développement de nouveaux projets. Pour la même période, ces quartiers ont connu une légère augmentation du nombre de familles (1 %). La population des deux quartiers est

² Portrait de l'habitation, doc. 3.3, p. 6, 8-9; Informations complémentaires relatives au portrait de l'habitation PDUÉS Turcot et quartiers avoisinants, doc. 3.3.1, p. 2-4

³ PDUÉS Turcot, doc. 3.1, p. 16

⁴ Portrait de l'habitation, doc. 3.3, p. 14 et 26

composée à 23 % de personnes issues de l'immigration pour Côte-Saint-Paul et à 27 % pour Émard⁵.

Le pourcentage de locataires y est plus faible qu'à Saint-Henri et se rapproche de la moyenne montréalaise (Côte-Saint-Paul : 67 %, Émard : 66 %, Montréal : 64 %). Le cadre bâti résidentiel est, contrairement à Saint-Henri, majoritairement composé de propriétés dites « régulières » et non de copropriétés⁶.

Ces quartiers sont principalement résidentiels, à l'exception de quelques établissements commerciaux implantés dans l'avenue de l'Église. Celle-ci est l'une des premières voies de communication qui menait au village de Côte-Saint-Paul dont le noyau historique, comprenant notamment l'ancien hôtel de ville, l'église et le presbytère, est situé à l'angle de la rue Anger.

Le secteur Cabot

Le secteur Cabot (représenté en jaune sur la Figure 1) compris entre l'autoroute 15 et le canal de Lachine fait partie du quartier Côte-Saint-Paul et est désigné comme un secteur d'emplois au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette zone, comprenant principalement des usages industriels et commerciaux, abrite une enclave résidentielle d'une trentaine de logements hérités des premiers développements immobiliers du quartier Côte-Saint-Paul. Cette petite zone résidentielle est maintenant séparée du reste du quartier par l'emprise de l'autoroute 15.

Le secteur Cabot, ayant profité de la présence du canal de Lachine comme vecteur de développement industriel, comporte plusieurs édifices industriels identifiés par les autorités municipales comme ayant un intérêt patrimonial. Parmi ceux-ci on compte la Liquid Carbonic Canadian Corp, la Clark Bell Factory, la Canadian Power Boat Ltd., la Crane Company Ltd., la Congoleum Canada Ltd., la Sun Oil et le bâtiment du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites. Certains éléments ayant contribué à forger le paysage industriel du secteur, comme les pylônes électriques de la Belt Line et un château d'eau, sont également identifiés comme des éléments d'intérêt⁷.

1.2 La consultation « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers »

En novembre 2015, le comité exécutif confiait à l'OCPM le mandat d'accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. La démarche de consultation intitulée ***Au-delà des chantiers, pensons les***

⁵ PDUÉS Turcot, doc. 3,1, p. 18; Portrait de l'habitation, doc. 3.3, p. 8; Informations complémentaires relatives au portrait de l'habitation PDUÉS Turcot et quartiers avoisinants, doc. 3.3.1, p. 2-4

⁶ Portrait de l'habitation, doc. 3.3, p. 10

⁷ PDUÉS Turcot, doc. 3,1, p. 73

quartiers a débuté en janvier 2016 et comprenait plusieurs activités visant à recueillir l'opinion du plus grand nombre de participants possible.

Les activités⁸ de la démarche élaborée par l'OCPM dans le cadre de cette consultation publique dite d'« *amont* » ont rejoint plus de 2 200 personnes. Le rapport de cette consultation a été rendu public en juillet 2016 et est disponible sur le site web de l'OCPM.

L'arrondissement du Sud-Ouest a, par la suite, pris connaissance des recommandations du rapport de la commission de 2016 et a élaboré le projet de PDUÉS Turcot qui fait l'objet de la présente consultation publique.

1.2.1 Plusieurs démarches de planification et de consultation sur l'avenir des quartiers

Dès 2008, dans la foulée de la construction du Centre universitaire de santé McGill et du réaménagement annoncé de l'échangeur Turcot, l'arrondissement du Sud-Ouest a entrepris une réflexion quant à l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot, notamment à l'aide d'une étude de design urbain pour le quartier Saint-Henri Ouest. Puis, en 2012, deux autres activités de réflexion ont été organisées : une charrette sur le village Turcot, situé dans Saint-Henri Ouest, de même qu'un exercice d'idéation pour la mise en valeur du secteur Gadbois - Côte-Saint-Paul - De La Vérendrye. À ces exercices de portée locale se sont ajoutées les consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la reconstruction de l'échangeur Turcot en 2009 et la construction du poste Saint-Patrick d'Hydro-Québec en 2015.

1.3 Qu'est-ce qu'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS)?

Un PDUÉS est une variante du programme particulier d'urbanisme (PPU) et est développé par la Ville de Montréal. Il s'agit d'une planification détaillée, applicable à un territoire circonscrit et qui devient une composante du Plan d'urbanisme par l'adoption d'un règlement modifiant celui-ci. Comme le PPU, le PDUÉS est entièrement élaboré par l'administration municipale (la ville-centre ou un arrondissement). Dans le présent dossier, le PDUÉS n'est pas réglementaire, du moins pour le moment, puisqu'il ne fait pas l'objet d'un projet de règlement qui modifierait le Plan d'urbanisme afin d'y être intégré. Des modifications au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal doivent être adoptées avant qu'il soit possible pour l'administration municipale d'intégrer le PDUÉS au Plan d'urbanisme. Le projet de règlement intégrant le PDUÉS au Plan d'urbanisme fera éventuellement l'objet d'une autre consultation publique.

⁸ Tournée de préconsultation, deux questionnaires en ligne, quatre tables rondes thématiques, 10 ateliers créatifs, deux portes ouvertes et séance d'information, trois séances d'audition des opinions

1.4 Le projet de PDUÉS Turcot

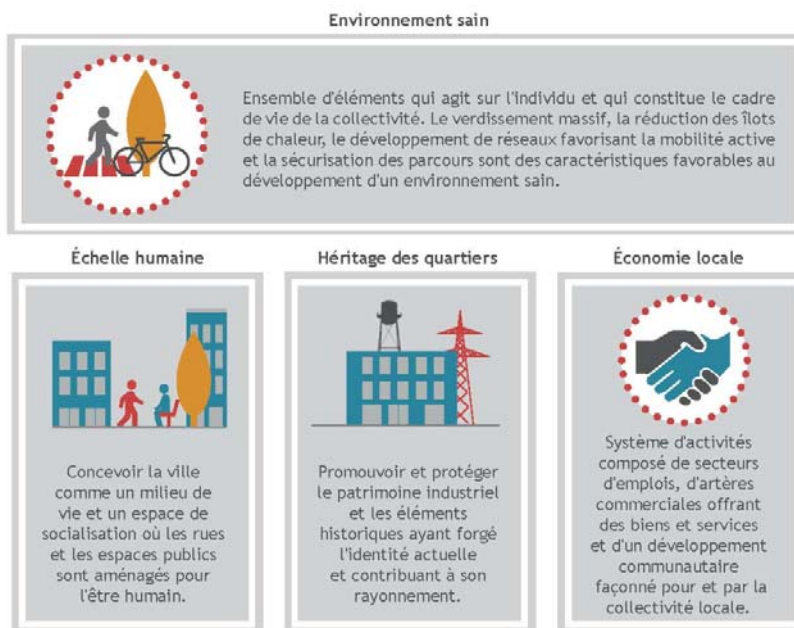
Pour l'arrondissement du Sud-Ouest, la reconstruction de l'échangeur Turcot par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est une occasion d'améliorer la qualité des milieux de vie des quartiers avoisinant l'échangeur et de contribuer à leur développement et leur mise en valeur. Dans cet esprit, l'arrondissement a élaboré un document de planification du territoire permettant d'intégrer des dimensions urbaine, économique et sociale.

Le projet de PDUÉS élaboré par l'arrondissement du Sud-Ouest comprend un énoncé de vision, trois orientations, neuf objectifs, cinq axes d'intervention, un plan d'action comprenant 32 actions, ainsi que deux secteurs d'intervention prioritaires.

L'énoncé de vision

L'énoncé de vision proposé dans le projet de PDUÉS, basé sur les concepts environnement sain, échelle humaine, héritage des quartiers et économie locale, s'articule comme suit : « *Un environnement sain à échelle humaine avec une identité forte incarnée par l'héritage de ses quartiers, l'économie locale et ses citoyens*⁹ ».

Figure 2 : concepts composant l'énoncé de vision du projet de PDUÉS



Source : document 3.1, p. 43

⁹ PDUÉS Turcot, doc. 3,1, p. 43

Les orientations, objectifs, axes d'intervention et actions

Les orientations, les objectifs, les axes d'intervention et les actions indiqués au projet de PDUÉS sont présentés, synthétiquement, au Tableau 1 suivant.

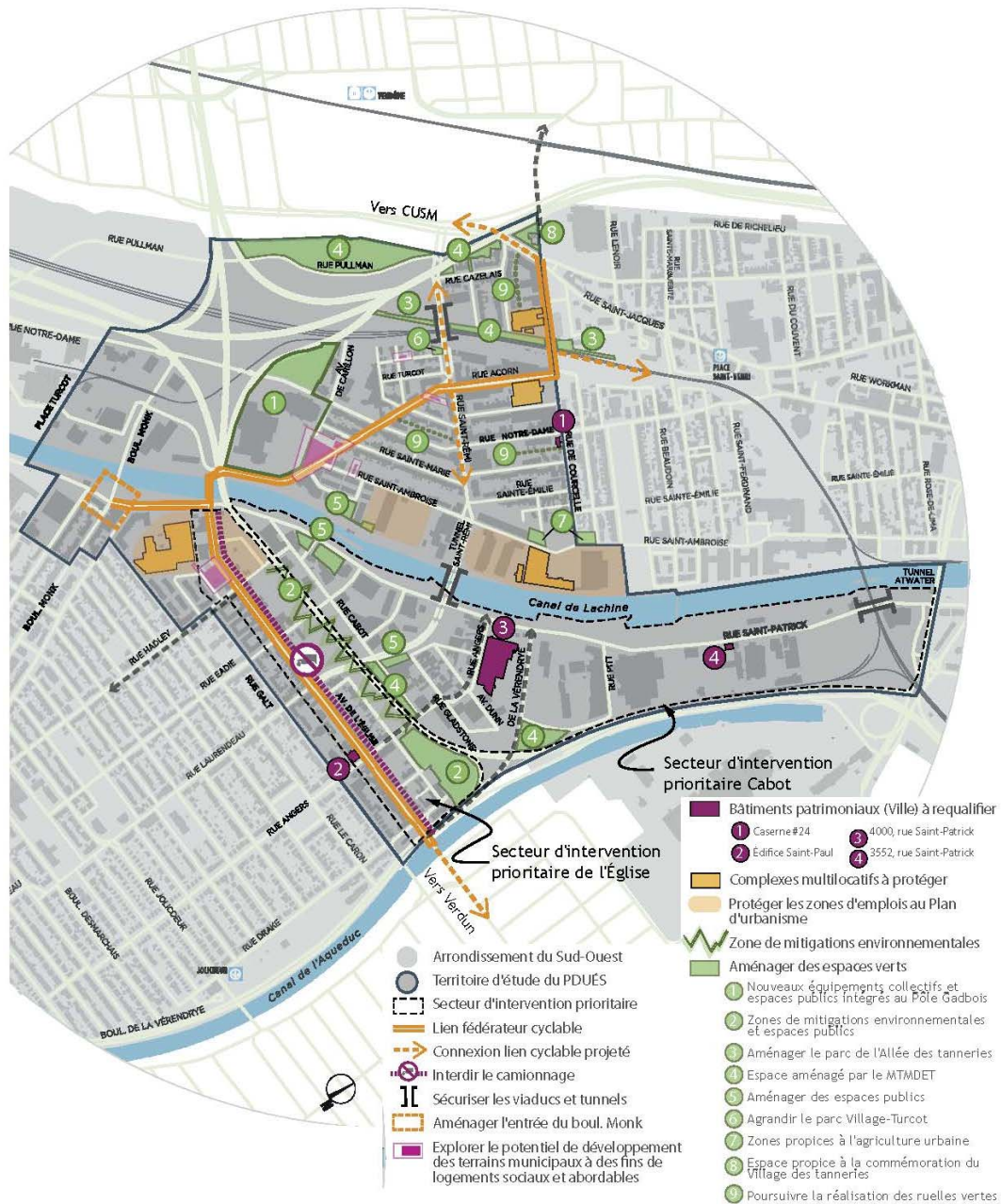
Tableau 1 : orientations, objectifs, axes d'intervention et actions

Orientations	Objectifs	Axes d'intervention	Actions
Environnement sain et actif pour tous	Mettre en place des mesures compensatoires pour réduire les nuisances et maximiser le verdissement	Espaces verts et verdissement	1. Élaborer un guide de bonnes pratiques d'aménagement et de verdissement 2. Implanter des mesures de mitigation environnementales 3. Formaliser l'affectation des espaces verts 4. Aménager des nouveaux parcs et bonifier l'aménagement de parcs existants 5. Développer un réseau de biodiversité 6. Maximiser le verdissement sur le domaine public 7. Favoriser la plantation sur le domaine privé 8. Soutenir la mise en place de partenariat pour le verdissement
	Accorder la priorité aux transports actifs et collectifs	Mobilité	27. Sécuriser les intersections 28. Optimiser la desserte du réseau d'autobus 29. Modifier le plan de camionnage 30. Améliorer la convivialité des viaducs et tunnels 31. Promouvoir la mobilité durable 32. Créer un lien fédérateur
Culture et patrimoine des fondations pour l'avenir	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Culture et patrimoine	21. Valoriser le patrimoine bâti et archéologique dans les aménagements du domaine public 22. Favoriser une occupation des immeubles d'intérêt patrimonial municipaux 23. Renforcer le cadre réglementaire
	Promouvoir l'expression culturelle		24. Intégrer l'art dans les aménagements du domaine public 25. Revoir la réglementation encadrant les ateliers d'artistes 26. Favoriser la création de coop d'artistes
Potentiel de développement du territoire au bénéfice de la collectivité	Redonner une échelle humaine à l'avenue de l'Église	Développement immobilier	9. Retirer du zonage les usages sensibles pour les nouveaux terrains dégagés à proximité de l'autoroute 10. Élaborer une stratégie d'habitation inclusive et spécifique au secteur
	Consolider l'usage résidentiel tout en maintenant une offre de logement de qualité pour tous		11. Assurer le respect de la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels 12. Établir des partenariats pour le développement de projets résidentiels 13. Poursuivre les efforts de développement de logements sociaux et abordables
	Miser sur les forces vives du milieu		14. Protéger les zones d'emplois 15. Établir des partenariats pour le développement des zones d'emplois
	Assurer une desserte en biens et services et augmenter l'attractivité des artères commerciales existantes	Développement économique et social	16. Proposer une nouvelle signalisation et embellir le domaine public et privé des artères commerciales 17. Créer un comité de suivi
Protéger et développer les zones d'emplois	18. Établir et soutenir un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu 19. Mettre en place des outils de communication et d'échange 20. Augmenter les efforts en agriculture urbaine		

Source : OCPM, adapté du document 3.1, p. 47-51

Bon nombre des actions structurantes en matière de développement urbain sont représentées sur la carte apparaissant à la Figure 3.

Figure 3 : carte des interventions structurantes



Source : document 3.1, p. 57

Les secteurs d'intervention prioritaires

En plus des orientations, des objectifs, des axes d'intervention et des actions, deux secteurs d'intervention prioritaires sont identifiés dans le projet de PDUÉS Turcot : les secteurs de

l'Église et Cabot. Ces secteurs ont été identifiés en raison des nombreux terrains libérés par la reconstruction et le déplacement de l'autoroute 15¹⁰.

L'échéancier de la mise en œuvre

Le projet de PDUÉS prévoit que les 32 actions identifiées seront mises en œuvre selon des horizons de temps variables : court terme (2017-2018), moyen terme (2019-2021), long terme (2022-2025) et en continu.

1.5 L'avis du Comité Jacques-Viger

Le Comité Jacques-Viger (CJV), instance consultative en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design et d'architecture du paysage, a émis un avis favorable concernant le projet de PDUÉS Turcot présenté par l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le CJV salue le contenu très complet du document et félicite l'administration d'avoir entrepris une telle démarche de manière participative. Le Comité a tout de même émis quelques recommandations.

Le Comité considère que la vision énoncée devrait émerger davantage de la réalité du territoire et de son rapport avec l'infrastructure qu'est l'échangeur. Conscient que le but n'est pas la célébration de l'échangeur, le Comité estime tout de même que « [...] *sa présence se doit tout au moins d'être assumée*¹¹. » À cet égard, le CJV recommande à l'arrondissement de clarifier les champs de responsabilité du MTMDET et de renforcer le travail d'analyse et d'intégration urbaine.

Le CJV a également constaté que les différents axes de la stratégie d'habitation ne sont pas clairement décrits. Pour cette raison, le CJV recommande de distinguer les sites ayant un potentiel de développement résidentiel de ceux ayant un potentiel en emplois.

Le CJV a aussi émis une recommandation concernant l'organisation du contenu du document de planification. À ce sujet, il propose de synthétiser le contenu dans des tableaux afin d'en faciliter la compréhension.

¹⁰ Réponses aux questions de la commission, doc. 4.2.1, p. 1

¹¹ Avis du Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2

1.6 L'avis de la Direction régionale de santé publique (DRSP)

À la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, la DRSP a émis un avis concernant les polluants le long des autoroutes et des recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot.

En raison des effets sur la santé d'une exposition aux polluants issus du transport routier, la DRSP a émis quatre recommandations¹² à intégrer à la planification des abords de l'échangeur Turcot :

1. *« À l'exemple de plusieurs autres villes, ne pas implanter à moins de 150 mètres des autoroutes et des infrastructures routières à fort débit de nouveaux bâtiments destinés à des populations pouvant être plus sensibles aux effets des polluants, tels les écoles, les garderies, les centres de soins, les résidences pour personnes âgées. »*
2. *« Mettre en place des mesures de mitigation efficaces visant l'infrastructure routière et le nouvel immeuble résidentiel dans le cas de la revalorisation d'un terrain situé dans une zone résidentielle, entre 50 m et 150 m de l'autoroute, et juxtaposé à des habitations déjà présentes. »*
3. *« À moins de 50 m d'une autoroute, ne pas implanter de nouvel usage sensible, dont les usages décrits précédemment incluant les habitations, les terrains de jeux pour les enfants, les jardins communautaires, les terrains sportifs, etc. »*
4. *« Lors de l'établissement ou la réfection importante d'une infrastructure routière majeure, inclure d'emblée des mesures de mitigation efficaces dans le cas où des zones à vocation résidentielle ou à usage sensible sont situées à moins de 150 m de l'infrastructure. »*

¹² Avis concernant les polluants le long des autoroutes et recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot, doc. 5.22





2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

Ce chapitre offre une synthèse des préoccupations, des attentes et des opinions exprimées par les participants à la consultation publique. Rappelons que près de 150 personnes ont assisté ou participé à la séance d'information et aux séances d'audition des opinions. La commission a reçu 18 mémoires, dont neuf ont fait l'objet d'une présentation. À cela s'ajoutent six présentations verbales et 48 opinions en ligne, pour un total de 72 interventions lors de la période d'audition des opinions. La majorité des interventions proviennent de résidents et d'organismes du milieu.

2.1 L'accueil général du PDUÉS Turcot

Pour la majorité des organismes, des groupes et des citoyens ayant donné leur opinion, le projet de PDUÉS des quartiers situés aux abords de l'échangeur Turcot constitue une heureuse initiative pour atténuer les impacts négatifs de la reconfiguration de l'infrastructure. Il représente un portrait réaliste du secteur et témoigne d'une grande sensibilité pour ce milieu complexe et ses enjeux¹³.

Plusieurs ont tenu à saluer les efforts des autorités de l'arrondissement dans cette démarche ainsi que pour la tenue d'une consultation menée par l'OCPM¹⁴.

Tout en considérant que le contenu présenté est louable, quelques groupes soulignent toutefois que les orientations ne se traduisent pas systématiquement en interventions concrètes et que les mesures visant à diminuer les impacts de la reconstruction de l'échangeur demeurent insuffisantes. Pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM) et l'éco-quartier du Sud-Ouest, les actions concernant le verdissement, le désenclavement et l'amélioration de la mobilité doivent être renforcées. Pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, les aspects touchant à la santé doivent être précisés, alors que Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul recommande des mesures plus concrètes pour le logement abordable¹⁵.

Solidarité Saint-Henri demande, pour sa part, « *que le PDUÉS devienne un outil pour soutenir les résident-e-s du quartier de Saint-Henri dans la mise en œuvre des aménagements prévus dans le*

¹³ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 6; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 5; GRAME, doc. 7.1, p. 4; Tzveta Todorova, doc. 7.7, p. 1

¹⁴ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 5; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 2; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 1; Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 5

¹⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 5; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 17; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 4 et 11; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 4

plan populaire pour améliorer de façon tangible leur qualité de vie et pour construire une communauté forte, saine, solidaire, autonome et vibrante¹⁶. »

Le territoire du PDUÉS Turcot

Tout comme lors de la consultation publique de 2016, certains participants ont émis des commentaires débordant les limites du territoire, ou encore portant sur des éléments qu'ils voudraient voir inclus dans l'analyse de la commission. Certains éléments ne faisant pas partie du mandat de la commission, puisque situés à l'extérieur du territoire comme la dalle-parc, ou faisant l'objet d'un processus de consultation indépendant du présent exercice comme le pôle Gadbois, sont présentés ici, mais sont exclus de l'analyse de la commission faisant l'objet du chapitre suivant.

Quelques participants proposent la création d'une ceinture verte ou d'un corridor de biodiversité en aménageant un grand parc ou une forêt urbaine sur le site de la cour Turcot, permettant ainsi de relier les espaces verts et les milieux naturels situés à l'extérieur et à l'intérieur du territoire du PDUÉS, comme l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, le canal de Lachine, le parc Angrignon, le parc des Rapides à LaSalle et les abords du fleuve Saint-Laurent. Selon le Sierra Club Québec, cette ceinture verte donnerait aux résidents du secteur un accès exceptionnel à la nature et pourrait devenir un attrait touristique, tout en diminuant les effets néfastes de la proximité de l'autoroute, comme le bruit, la pollution atmosphérique et les îlots de chaleur¹⁷.

En complément à la ceinture verte demandée et afin de faciliter les déplacements actifs interquartiers, plusieurs revendiquent le retour de la dalle-parc dans le projet de réfection de l'échangeur Turcot du gouvernement provincial. Cette structure est fondamentale pour ces groupes, car elle est l'occasion de créer un corridor vert, actif et faunique entre le fleuve et la falaise Saint-Jacques¹⁸.

Deux participants ont également suggéré d'agrandir le territoire du PDUÉS afin d'y inclure le square Saint-Élisabeth situé à l'intersection des rues Saint-Jacques et Delinelle, ainsi que la portion nord du quartier Saint-Henri située près de la rue Richelieu, entre les rues De Courcelle et Rose-de-Lima¹⁹.

¹⁶ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 38

¹⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 7-8; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 2; Sierra Club Québec, doc. 7.2, p. 5; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 9; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 10

¹⁸ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 4; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 6; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 8; GRAME, doc. 7.1, p. 9; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 3-4; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 15; John Burcombe, doc. 8.2, p. 3

¹⁹ Alisa Poulin, doc. 8.5, p. 2; Jean-Philippe Émond, doc. 8.5, p. 7

Plusieurs groupes ont aussi proposé que la démarche de consultation publique du PDUÉS Turcot soit appliquée sur un territoire plus large et adoptée par le MTMDET pour d'autres secteurs, notamment celui de l'échangeur Saint-Pierre dont la réfection prochaine est annoncée²⁰.

2.2 La mobilité et la connectivité entre les quartiers

Tout ce qui touche les déplacements et la mobilité, qu'il s'agisse de transports actif et collectif, d'enclavement des quartiers, de sécurité et de convivialité ou de stationnement, ont été les sujets les plus abordés au moment de la consultation publique.

L'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul introduit la notion de mobilité durable et résume bien la situation des déplacements dans le secteur de l'échangeur Turcot : « *La mobilité urbaine durable est une question de connectivité, d'accès et de sécurité. Puisque l'échangeur Turcot affecte la mobilité de toute la région métropolitaine, nous croyons que les interventions favorisant la mobilité durable, c'est-à-dire les transports actifs et collectifs, devraient se faire sur un territoire beaucoup plus vaste. En effet, il est nécessaire de penser aux quartiers Saint-Pierre (Lachine), Saint-Raymond (NDG), Lasalle, etc. [...] Il est donc impératif de s'assurer de bien arrimer les interventions entre les divers quartiers, de même qu'à permettre une bonne connectivité entre ceux-ci*²¹. »

Allant dans le même sens, l'éco-quartier du Sud-Ouest souligne que le territoire du PDUÉS est traversé par des infrastructures créant des barrières physiques, limitant de ce fait les déplacements et compliquant l'accès aux quartiers voisins. L'organisme souligne également que cet enclavement sera accentué par le nouvel échangeur²².

Le transport actif

Le transport actif et, tout particulièrement le vélo, ont fait l'objet de plusieurs commentaires et suggestions. La sécurité et la convivialité des parcours sont les éléments mentionnés le plus souvent.

Plusieurs participants souhaitent des mesures de sécurité et d'apaisement de la circulation, comme l'application des concepts de rues partagées et de rues complètes, l'ajout de feux de circulation pour piétons et cyclistes, l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre de voies, l'implantation de pistes cyclables en site propre, l'ajout d'un éclairage adéquat pour les

²⁰ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 5; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 6; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 5; GRAME, doc. 7.1, p. 15; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 4

²¹ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 9

²² Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 12

piétons et les cyclistes²³. Pour le Conseil régional de l'environnement, des mesures doivent être prises dès maintenant afin d'assurer la sécurité et la convivialité des déplacements piétons et cyclistes²⁴.

Toujours en lien avec la sécurité, le réaménagement de plusieurs intersections est réclamé afin de les adapter aux piétons et aux cyclistes de tous âges. En ce sens, il est demandé d'implanter des îlots refuges lorsque possible, d'augmenter le temps de traverse, d'améliorer la synchronisation des feux de circulation, d'ajouter des feux prioritaires pour les virages à quelques endroits et d'éliminer les angles arrondis aux intersections. Deux participants suggèrent aussi de rendre les tunnels plus agréables en y ajoutant de la lumière, de la ventilation, de l'art et des couleurs²⁵.

Outre la sécurité et la convivialité des parcours existants, plusieurs nouveaux parcours piétons ou cyclables sont proposés afin de connecter les différents quartiers et arrondissements, notamment entre l'allée des Tanneries et la station de métro Place-Saint-Henri, entre cette dernière et l'ouest de Saint-Henri, entre Émard et le CUSM, entre le complexe Gadbois et le marché Atwater. À cela s'ajoutent un lien vers l'arrondissement de Verdun et des liens piétons agréables entre le pont Monk et la rue Hamilton, de même qu'un lien à proximité de l'échangeur ainsi que pour traverser la voie ferrée. Il est aussi demandé par plusieurs de séparer les sentiers piétons des pistes cyclables afin de réduire les risques d'accident²⁶.

Un groupe souhaite que se développe un réseau d'infrastructure de transport actif incitatif, sécuritaire et connecté, pendant et après les travaux. Le groupe spécifie qu'il est important que la Ville s'assure « [...] *que les abords des chantiers proposent des chemins alternatifs balisés et sécuritaires qui n'imposent ni détours importants ni fermeture simple des voies (trottoirs et pistes cyclables)*²⁷. »

Le lien fédérateur proposé dans le projet de PDUÉS est, pour un participant, audacieux en ce qu'il répond exactement aux attentes quant à la promotion du vélo comme mode de transport et non seulement comme un loisir ou une activité physique. Pour ce participant, ce lien cyclable apporte aussi, en prime, l'interdiction de camionnage dans la rue de l'Église²⁸. Pour d'autres, le

²³ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 9; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 15-16; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.2, p. 10; Alexandra Carmona, doc. 8.2, p. 1

²⁴ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 6

²⁵ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 9; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10; Alexandra Carmona, doc. 8.2, p. 2; Marylene Neu, doc. 8.2, p. 7; Matthieu Sossoyan, doc. 8.2, p. 9; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 14-16; Javier Martinez, doc. 8.2, p. 5; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.2, p. 10; Andry Marianne, doc. 8.2, p. 6; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 17

²⁶ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 9; Olivier Rosa, doc. 8.2, p. 8; Pierre Marcoux, doc. 7.17.1, p. 14-16; Javier Martinez, doc. 8.2, p. 5; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 13-14; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 13; Marylene Neu, doc. 8.2, p. 7; Catherine Forand, doc. 8.5, p. 3

²⁷ GRAME, doc. 7.1, p. 8-9

²⁸ Derek Robertson, doc. 7.23.1, L. 202-212 et L. 222-223

lien cyclable prévu devrait se poursuivre dans la rue Saint-Jacques afin de relier le quartier au centre-ville dans un sens, et ne pas aboutir dans un cul-de-sac dans l'autre sens, soit près du boulevard Monk²⁹.

Un participant propose d'être plus ambitieux en ce qui concerne le transport actif et de fixer la cible à 12 % pour la part modale du vélo³⁰.

Le transport collectif

Pour ce qui est du transport collectif, les participants ont souligné sa quasi-absence des actions du projet de PDUÉS, tandis que, selon eux, il devrait occuper une place centrale dans l'offre de déplacement, ce qui n'est pas le cas actuellement. En ce sens, ils suggèrent à l'arrondissement de faire les représentations nécessaires auprès de la Société de transport de Montréal (STM) afin que l'offre soit bonifiée en prévoyant de nouveaux circuits d'autobus reliant, par exemple, les résidences pour personnes âgées aux infrastructures et aux points d'intérêt des quartiers, en augmentant la fréquence de passage des lignes d'autobus existantes, en améliorant les installations aux arrêts (abribus, éclairage, etc.) et en augmentant les liens interquartiers. Un groupe propose également l'ajout d'une ligne de tramway avec un arrêt sur le territoire du PDUÉS. Il a aussi été question d'augmenter l'offre d'autopartage³¹.

Le stationnement

Le stationnement a fait l'objet de quelques commentaires. Le CIUSSS suggère d'ajouter l'arrimage de la Politique de stationnement de la Ville de Montréal aux politiques et plans mentionnés dans le projet de PDUÉS et, par conséquent, spécifier dans les actions que la gestion du stationnement sera faite de manière durable³². À ce sujet, un participant réclame une augmentation des tarifs des vignettes de stationnement pour les voitures, à l'exception de celles destinées à l'autopartage. Une participante souligne, pour sa part, que le complexe Gadbois a un réel besoin en espaces de stationnement supplémentaires³³.

²⁹ SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 14; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10

³⁰ Pierre Marcoux, doc. 7.17.1, p. 12

³¹ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 8; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 9; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 16; GRAME, doc. 7.1, p. 5; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 39; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.2, p. 10

³² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 5

³³ Catherine Forand, doc. 8.6, p. 2; Florian Bobeuf, doc. 8.2, p. 4

2.3 Le développement urbain

De manière générale, les participants s'attendent du PDUÉS qu'il permette d'améliorer la qualité de leur milieu de vie en le rendant plus convivial, en répondant aux besoins des populations locales, tout en respectant l'histoire des quartiers.

Toutefois, pour deux groupes, le projet de PDUÉS tel que présenté est l'équivalent de « [...] dérouler un tapis rouge à la gentrification.³⁴ » car ils considèrent que « *L'embellissement, le verdissement, le lien fédérateur, etc., vont paver la voie à la gentrification. [...] aux dépens des locataires plus vulnérables*³⁵. » À ce sujet, ils souhaitent des mécanismes pour en limiter les impacts négatifs.

2.3.1 Les espaces verts et le verdissement

Tous s'entendent pour dire que le verdissement est une bonne chose en ce qu'il permet d'atténuer certaines nuisances liées à la présence de l'autoroute et de l'échangeur, comme les îlots de chaleur, la pollution atmosphérique et le bruit.

Pour plusieurs, le PDUÉS intègre des propositions intéressantes pour le verdissement du domaine public. Les participants mentionnent toutefois que les cibles d'intervention sont insuffisantes et que les moyens d'intervention mériteraient d'être précisés. À cet effet, l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest considère que les 500 arbres prévus sont largement insuffisants afin de compenser la pollution atmosphérique produite par l'augmentation de la capacité routière du futur échangeur³⁶.

Les demandes en espaces verts sont très variées : aires de jeux pour les enfants et les familles, sanctuaire pour animaux urbains, parcs à chiens, agrandissement et animation du parc du canal de Lachine³⁷.

Il est, de plus, proposé de mettre l'accent sur le verdissement des abords de l'autoroute sous forme d'écrans, d'intégrer du verdissement vertical, d'utiliser des plantes ayant des propriétés dépolluantes et nécessitant peu d'entretien, d'intégrer le principe de ratio d'espaces verts par rapport à la superficie des terrains, de verdir les terrains vacants, de verdir les terrains privés et institutionnels, d'aménager de véritables forêts urbaines, d'intégrer des bacs temporaires de

³⁴ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 17

³⁵ P.O.P.I.R.-Comité Logement, doc. 7.8, p. 7

³⁶ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 5; Pro-Vert Sud-Ouest, doc. 7.15, p. 3; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 10;

³⁷ Kim-Tien Huynh, doc. 8.5, p. 8; Matthieu Sossoyan, doc. 8.5, p. 10; Alexandra Carmona, doc. 8.5, p. 1; Nelly Van Cleef, doc. 8.6, p. 3; Tzveta Todorova, doc. 7.13, p. 1; Pierre Marcoux, doc. 7.17.1, p. 6-11; Marie-Hélène Maranda, doc. 8.5, p. 6; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 39; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 12

végétation, de favoriser l'aménagement de toits verts, de mettre en place des projets d'étude en phytoremédiation, d'implanter des placettes et des placotoirs, de mettre à l'essai des pratiques et des techniques novatrices autour de l'échangeur, notamment en utilisant les recherches effectuées par l'Université du Québec à Montréal sur le reboisement et l'aménagement des emprises autoroutières³⁸.

Outre les demandes d'ajout de cibles et de moyens d'intervention concernant le verdissement en général, certains participants apprécieraient que le PDUÉS comprenne également des actions concrètes et mesurables en agriculture urbaine. Pour l'éco-quartier du Sud-Ouest, l'agriculture urbaine est « *un moyen pour assurer la sécurité alimentaire et augmenter les espaces verts dans le quartier*³⁹ ». L'organisme souligne que des espaces pourraient être réservés à cette fin dans les lieux publics selon les besoins locaux, mais que ceux-ci ne devraient pas remplacer ceux destinés au verdissement. Faute de terrains disponibles, des participants proposent d'aménager des serres sur des toits ou d'aménager des terrains vacants, même s'il s'agit de sites temporaires, tout comme la création de prairies mellifères. Une participante demande tout particulièrement de préserver le jardin collectif adjacent à l'église Saint-Paul. PME Montréal souligne également que l'agriculture urbaine est un créneau en croissance⁴⁰.

De plus, certains participants soulignent que le verdissement, tel que proposé, est un début, mais que les interventions indiquées ne régleront pas tout. Ceux-ci suggèrent des mesures d'atténuation complémentaires pour contrer le bruit, les vibrations, les îlots de chaleur ainsi que pour améliorer la qualité de l'air dans les résidences. Il a notamment été proposé d'installer des zones de bruit blanc (fontaine, jeux d'eau, circulation d'eau) à proximité des lieux très fréquentés, d'implanter des murs antibruits végétalisés des deux côtés de l'échangeur ainsi que le long de l'autoroute 720, d'implanter des mesures d'aide financière afin de permettre aux propriétaires publics, privés et commerciaux d'améliorer l'insonorisation de leur propriété et les systèmes de filtration d'air, ainsi que de promouvoir l'utilisation de matériaux réfléchissants afin de réduire les effets des îlots de chaleur⁴¹.

³⁸ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 5; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 6-10; GRAME, doc. 7.1, p. 10 et 12; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 3; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 39; Catherine Forand, doc. 8.5, p. 3; Matthieu Sossoyan, doc. 8.5, p. 10; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 7; Olivier Rosa, doc. 8.5, p. 9; Florian Bobeuf, doc. 8.5, p. 4

³⁹ Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 7

⁴⁰ SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 11-12; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 7 et 9; Derek Robertson, doc. 7.23.1, L. 140-151; Eric Gonzalez, doc. 8.5, p. 5; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.5, p. 11; PME Montréal, doc. 8.3, p. 5

⁴¹ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 5-7; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 6-7 et 12; Marianne Andry, doc. 8.6, p. 5; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 39; Pro-Vert Sud-Ouest, doc. 7.15, p. 3

2.3.2 Le développement immobilier

Après la mobilité et le verdissement, le développement immobilier, dans son ensemble, a été l'un des sujets les plus abordés dans les mémoires et les opinions en ligne.

Le logement social et communautaire

Selon les groupes communautaires œuvrant dans les quartiers visés par le PDUÉS, ceux-ci connaissent une vague de gentrification. Dans cet esprit, un participant propose d'inclure la gentrification comme enjeu dans le PDUÉS⁴².

Afin de contrer le phénomène, plusieurs groupes et organismes réclament des mesures structurantes pour éviter le déplacement des populations locales, des mesures de contrôle des loyers pour freiner leur hausse, des mesures concrètes pour augmenter le nombre de terrains mis en réserve pour du logement social, des mesures précises assurant le financement des logements sociaux, la construction de coopératives d'habitation, et des mesures élargissant l'application de la Stratégie d'inclusion à des projets de plus petite envergure pour tenir compte de la taille des terrains disponibles dans le secteur visé⁴³.

Allant dans le même sens, le P.O.P.I.R. - Comité Logement fait remarquer que même si les mots « logement social et communautaire » sont mentionnés abondamment dans le projet de PDUÉS, les objectifs de développement ne sont pas chiffrés et que « [...] *l'essentiel de la construction de logement social semble être à la remorque des condos!*⁴⁴ ».

Bâtir son quartier adhère, pour sa part, à la proposition consistant à soutenir la construction de projets d'habitation pour des logements sociaux et abordables, mais considère, comme d'autres, que les sites identifiés offrent un potentiel limité, ou encore que les actions proposées sont vagues et manquent d'ambition⁴⁵.

Pour Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul « *l'avenue de l'Église présente un grand potentiel de développement, notamment pour son nombre de bâtiments et de terrains vacants*⁴⁶. »

⁴² Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 3; P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 7

⁴³ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 38-39; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 11; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 5, Akiva James, doc. 8.6, p. 1; Sylvie Laurin, doc. 8.4, p. 1

⁴⁴ P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 7

⁴⁵ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 7-8; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 7

⁴⁶ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7

Pour certains, la Ville se doit de construire du logement social et uniquement du logement social afin de restreindre la « *condoïsation* » du secteur⁴⁷. En ce sens, le P.O.P.I.R. - Comité Logement a adopté une position « *zéro condo* » et demande un moratoire sur la construction de condos et sur les conversions de logement en copropriété⁴⁸.

Plusieurs précisent que les logements à construire doivent être abordables, agréables, de bonne dimension pour accommoder les familles avec plusieurs enfants, de bonne qualité afin de prendre en compte les nuisances du secteur, respectant des normes de construction environnementales (toits verts, gestion intégrée des déchets, etc.) et d'une certaine mixité sociale afin de ne pas créer de ghetto⁴⁹.

Le parc de logements existant

La protection du parc de logements existant est également importante pour quelques participants.

À cet effet, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul souligne qu'il faut également penser aux propriétaires actuels et les aider à entretenir leurs immeubles afin de maintenir en bon état le parc de logements abordables privés. Dans cette perspective, l'organisme demande aussi un plus grand nombre d'inspecteurs afin d'assurer la salubrité des logements existants et éviter leur détérioration⁵⁰.

Pour sa part, le P.O.P.I.R. - Comité Logement exige des mesures concrètes pour la protection du parc de logements existant, notamment l'adoption d'un règlement sur la conversion des logements en copropriété divise ou indivise, l'implantation d'un contrôle des loyers et d'un registre des baux, l'application du règlement sur la salubrité des logements, et la révision du processus d'attribution des permis de démolition⁵¹.

De son côté, Bâtir son quartier recommande qu'une opération achat/rénovation à des fins de logements communautaires soit incluse à la liste des interventions structurantes du PDUÉS⁵².

⁴⁷ Akiva James, doc. 8.6, p. 1; Stephen Coderre, doc. 8.1, p. 1 et doc. 8.4, p. 3; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; Sylvie Laurin, doc. 8.4, p. 1

⁴⁸ P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 9

⁴⁹ Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.4, p. 6; Florian Bobeuf, doc. 8.4, p. 4; Rachel Laurendeau, doc. 8.4, p. 2; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; Sylvie Laurin, doc. 8.4, p. 1

⁵⁰ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7

⁵¹ P.O.P.I.R. - Comité Logement, doc. 7.8, p. 9

⁵² Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 8

2.3.3 Le patrimoine et la culture

Quelques participants ont souligné l'importance de la mise en valeur du patrimoine autoroutier, industriel et archéologique du secteur⁵³. L'organisme Héritage Montréal mentionne notamment que le secteur présente des enjeux particuliers quant à la requalification des ensembles hérités du passé industriel. Pour l'organisme, le défi principal sera de gérer la transition des sites patrimoniaux industriels vers de nouvelles fonctions, dans le respect de leur valeur patrimoniale et de leur identité, tout en répondant aux besoins et aux attentes du milieu⁵⁴.

À cet égard, Héritage Montréal souligne que « *Considérant l'intérêt porté au patrimoine et à la mise en valeur de l'environnement urbain dans le projet de Plan proposé, Héritage Montréal demande à ce que cet intérêt soit porté plus loin en considérant les éléments du patrimoine comme un moteur de développement économique, social et culturel, en vue d'en faire un élément fondateur de la requalification globale du secteur*⁵⁵. » Allant dans le même sens, PME Montréal propose de rénover les anciens bâtiments industriels et patrimoniaux afin de permettre le développement des emplois, tout en assurant une signature pour le Sud-Ouest par le recyclage des immeubles multilocatifs⁵⁶.

Plusieurs propositions de recyclage de bâtiments d'intérêt patrimonial ont été formulées par les participants, notamment pour le site de la Canada Malting, la caserne #24, la Canadian Power Boat et l'ensemble des édifices constituant l'ancien cœur du village de Côte-Saint-Paul (hôtel de ville, église, pensionnat et poste d'incendie). De manière plus générale, il a été suggéré de rendre les bâtiments d'intérêt patrimonial appartenant à la Ville de Montréal accessibles aux organismes du quartier pour un musée local sur l'histoire du secteur, des parcours historiques, ou encore des centres de formation ou des Fab Labs⁵⁷.

La Canada Malting

L'avenir du site de ce bâtiment emblématique du secteur, considéré par plusieurs comme une « *cathédrale industrielle* », est mis en péril par la dégradation avancée des bâtiments et fait l'objet de discussions dans le milieu depuis des années.

Un groupe de résidents de Saint-Henri, à nous la Malting, réclame que le site de l'ancienne malterie fasse l'objet d'une réserve foncière par la Ville de Montréal afin de permettre la concrétisation d'un projet 100 % communautaire, développé par et pour les résidents de Saint-

⁵³ GRAME, doc. 7.1, p. 12-13; Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 5

⁵⁴ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 6

⁵⁵ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 10

⁵⁶ Marie Claude Dauray, PME Montréal, doc 8.1, p. 3

⁵⁷ Florian Bobeuf, doc. 8.1, p. 2; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.1, p. 6 et doc. 8.3, p. 8

Henri⁵⁸. À cet effet, la table de concertation Solidarité Saint-Henri revendique que le PDUÉS appuie le développement proposé par le groupe de résidents et que celui-ci soit inclus dans les balises d'aménagement énoncées pour le site de la Canada Malting⁵⁹.

Pour sa part, Renwick Development propose un projet comprenant environ 240 unités d'habitation dont des unités de logement social, des services à la communauté, des espaces commerciaux, la reconstruction des silos, l'aménagement d'un parc public et d'un sentier multifonctionnel donnant accès au canal de Lachine, l'aménagement d'un espace événementiel et de création artistique et culturelle, ainsi que la reconstruction de la tour élévatrice, point de repère dans le quartier⁶⁰.

Pour trois participants, le site de la Canada Malting ne serait pas propice à un développement résidentiel en raison de la proximité de la brasserie adjacente et considèrent qu'un développement orienté vers le commerce, les affaires, la culture et qui permettrait la création d'emplois serait plus approprié⁶¹.

Héritage Montréal demande, en raison de l'intérêt patrimonial de la Canada Malting et de la nécessité de revitaliser son site pour assurer la conservation de son intégrité physique, « [...] *qu'une stratégie et des moyens d'action soient mis en œuvre dans le cadre du PDUÉS, en vue de lui assurer un avenir durable et certain*⁶². »

Selon le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, l'avenir du site de la Canada Malting fait l'objet d'un important débat dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Pour cette raison, l'organisme considère que des discussions devront se poursuivre entre l'arrondissement et le milieu avant d'arriver à une solution et que celle-ci devra être innovante en raison du caractère unique du site⁶³.

La Caserne #24

Un groupe de citoyens, le Collectif pour un espace autogéré demande que « [...] *la caserne #24 située au coin de la rue Notre-Dame et de la rue De Courcelle soit cédée gratuitement à la communauté afin qu'elle y développe un Espace autogéré qui offrirait notamment des services de nourriture de type épicerie autogérée, café autogéré, friperie, ateliers, etc.*⁶⁴. » Une

⁵⁸ À nous la Malting, doc. 7.20, p. 4

⁵⁹ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 38-39

⁶⁰ Renwick Development, doc. 7.5, p. 12-13

⁶¹ Lloyd Daniels, doc. 7.24.1, L. 2836-2846; Ricardo Moretti, doc. 7.19, p. 1; La Brasserie McAuslan, doc. 7.12, p. 1

⁶² Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 10

⁶³ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 9

⁶⁴ Collectif pour un espace autogéré, doc. 7.10, p. 1

participante propose, pour sa part, que le bâtiment soit « [...] *dédié à l'entrepreneuriat, à des start-ups, à la technologie, etc.* »⁶⁵ »

L'ancien cœur villageois de Côte-Saint-Paul

L'ancien hôtel de ville de Côte-Saint-Paul a fait l'objet de quelques propositions également : un endroit de socialisation pour les moins de 18 ans, comme une maison de jeunes, ou encore une annexe à la bibliothèque Marie-Uguay⁶⁶.

La Canadian Power Boat

Une participante propose de faire du bâtiment situé au 4000, rue Saint-Patrick une serre urbaine ou de profiter de l'emplacement et de la beauté du canal afin d'y aménager une tour d'observation⁶⁷.

Le potentiel archéologique

En raison du précédent de la destruction des vestiges archéologiques du « *village des Tanneries* » et du potentiel archéologique du territoire du PDUÉS, Héritage Montréal, « *demande à ce que des objectifs et des actions de conservation touchant spécifiquement ce patrimoine soient intégrés au PDUÉS Turcot, et que la préservation et la valorisation in situ soient indiquées comme option première de conservation* »⁶⁸. Un participant a également émis des réserves quant aux intentions de l'arrondissement concernant la valorisation du patrimoine en faisant référence lui aussi à la destruction du site du « *village des Tanneries* » par le MTMDET au passage de la réfection de l'échangeur⁶⁹.

L'expression culturelle

L'aspect culture de l'axe d'intervention Culture et Patrimoine du projet de PDUÉS a été très peu abordé pendant la consultation. Toutefois, l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul demande de « *Favoriser à la fois les artistes locaux et les créations artistiques réalisées par les jeunes et la population du milieu dans le cadre de l'action [...] Intégrer l'art dans les aménagements du domaine public* »⁷⁰. De son côté, concernant l'action 26 portant sur la création de coops d'artistes, PME Montréal fait remarquer que beaucoup de celles-ci se

⁶⁵ Nathalie Mayerhofer, doc. 8.1, p. 4

⁶⁶ Matthieu Sossoyan, doc. 8.1, p. 5; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.1, p. 6

⁶⁷ Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.1, p. 6

⁶⁸ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 10

⁶⁹ Stephen Coderre, doc. 8.1, p. 1

⁷⁰ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 9

développent actuellement et propose plutôt d'explorer le développement d'entreprises dans le multimédia, le film, la photo et les artistes multidisciplinaires⁷¹.

2.4 Le développement économique et social

De manière générale, les thèmes abordés par les participants en matière de développement économique et social ont été la protection des zones d'emplois et du développement de l'emploi, la revitalisation des artères commerciales et des services de proximité, ainsi que le développement des initiatives du milieu.

Un participant a, pour sa part, demandé de créer un axe d'intervention spécifique au développement social et de l'arrimer au nouveau plan de l'arrondissement en la matière⁷².

La protection des zones d'emplois

Quelques organismes, dont Bâtir son quartier, PME Montréal et le RESO appuient l'orientation du PDUÉS consistant à protéger les zones d'emplois. Ils mentionnent notamment que plusieurs entreprises subissent de la pression face à la spéculation résidentielle⁷³. Pour le RESO, « *Il faut envisager une certaine densification des zones habitées, tout en envoyant un message clair aux promoteurs privés pour que soient protégées les zones d'emplois*⁷⁴. » La meilleure façon de protéger ces zones d'emplois est de les développer, selon l'organisme. Pour ce faire, il demande des incitatifs « *visant à attirer des entreprises qui offrent une bonne densité d'emplois*⁷⁵ », comme des mesures fiscales, ou encore des mesures d'employabilité. Pour le CIUSSS, le PDUÉS doit mettre en place « *[...] des conditions qui favorisent la rétention, la consolidation et l'attractivité des entreprises dans le secteur [...]*⁷⁶ ».

Afin de stimuler l'attractivité du secteur pour les entreprises, PME Montréal aimerait que soit explorée la notion de corridor d'innovation industrielle sur la rue Saint-Patrick⁷⁷. Le RESO propose, quant à lui, de réserver les terrains à proximité du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) aux technologies de la santé⁷⁸. Une participante propose également de miser sur des Fab Labs « *où les usagers ont accès à de multiples outils, y compris des imprimantes 3D*⁷⁹ ». Un participant propose, pour sa part, de miser sur l'économie sociale. À ce sujet, il demande de mettre en place un mécanisme de soutien et de faciliter les partenariats afin de favoriser

⁷¹ PME Montréal, doc. 8.1, p. 3

⁷² SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 4-5

⁷³ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 8; PME Montréal, doc. 8.3, p. 5; RESO, doc. 7.25, p. 1

⁷⁴ RESO, doc. 7.25, p. 2

⁷⁵ Ibidem

⁷⁶ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 12

⁷⁷ PME Montréal, doc. 8.3, p. 5

⁷⁸ RESO, doc. 7.25, p. 1

⁷⁹ Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.3, p. 8

l'implantation de ce type d'entreprise dans le secteur⁸⁰. Il a également été souligné que la connectivité du secteur au réseau urbain montréalais est très importante pour les entreprises.

Certains ont aussi mentionné qu'une signalétique uniformisée soulignant la présence des lieux d'intérêt du secteur, notamment sur la piste du canal de Lachine, pourrait attirer des visiteurs dans les quartiers et ainsi stimuler le dynamisme et l'attractivité du secteur⁸¹.

Toujours concernant la protection des zones d'emplois, des réserves ont été émises par quelques participants quant à la possibilité de changement d'usage du site de la Canada Malting vers le résidentiel en raison du voisinage industriel de l'endroit. Le propriétaire de la brasserie adjacente soutient, en parlant du site de la Canada Malting, que « *La diversification vers un développement orienté vers des places d'affaires ou administratives, ou vers des usages à vocation culturelle, ou un mélange de ces usages, lesquels engendraient la création d'emplois, seraient (sic) bienvenue et surement complémentaire au développement résidentiel qui est déjà bien amorcé dans le quartier*⁸² ». Certains s'inquiètent également de la situation inverse concernant le 4700, rue Saint-Ambroise qui devrait, selon ces participants, demeurer résidentiel en raison de sa proximité d'un parc⁸³.

L'embauche locale a également été abordée par quelques participants. Pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, il faut soutenir les initiatives et les politiques visant l'embauche de main-d'œuvre locale, telles que les programmes de formation et de jumelage aux entreprises. Le RESO suggère de mettre en place, comme c'est le cas pour la Stratégie d'inclusion de logements abordables, une stratégie d'embauche locale, et d'y associer l'expertise locale en développement et en recrutement de la main-d'œuvre locale⁸⁴. PME Montréal considère toutefois que la mise en place d'un programme d'employabilité n'est pas nécessaire puisqu'il en existe déjà plusieurs, dont le leur, qui fonctionne très bien selon l'organisme. Il propose plutôt une collaboration avec leur service, ce qui leur permettrait d'assurer une présence constante dans le territoire du PDUÉS⁸⁵.

Les services de proximité et les artères commerciales

Le territoire du PDUÉS Turcot est considéré comme un désert alimentaire par la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP). Dans cette perspective, les groupes du milieu

⁸⁰ SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 6

⁸¹ PME Montréal, doc. 8.3, p. 5; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 8; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10

⁸² La Brasserie McAuslan, doc. 7.12, p.1

⁸³ La Brasserie McAuslan, doc. 7.12, p. 1; Ricardo Moretti, doc. 7.19, p. 1; Lloyd Daniels, doc. 7.24.1, L. 2823-2829; Shamin Shamji, doc. 7.22.1, p. 12

⁸⁴ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 13; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8; RESO, doc. 7.25, p. 2

⁸⁵ PME Montréal, doc.8.3, p. 5

ainsi que plusieurs résidents réclament une offre variée de services de proximité répondant à leurs besoins. Ils demandent des magasins de détail variés convenant à toutes les bourses (épicerie, pharmacie, fruiterie, boulangerie, boucherie, café, clinique, magasin de vêtements, etc.). Une épicerie solidaire et un marché de quartier ont également été suggérés⁸⁶. Quelques participants ont également souligné la nécessité de redynamiser les artères commerciales du territoire⁸⁷.

Le soutien aux initiatives du milieu

En matière de développement social, le projet de PDUÉS comprend une action visant à établir et à soutenir un mécanisme d'appui aux initiatives du milieu. En lien avec cette action, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul demande des précisions quant au budget et au comité de sélection⁸⁸. Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal « [...] *est satisfait de constater qu'une des actions identifiées cible la mise en place d'un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu*⁸⁹. », mais souligne que des éléments concrets doivent être prévus afin que les intentions de l'administration de l'arrondissement ne demeurent pas que théoriques⁹⁰.

2.5 La mise en œuvre et le comité de suivi

La mise en œuvre du PDUÉS a fait l'objet de plusieurs commentaires d'organismes du milieu. Parmi eux, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul et Bâtir son quartier questionnent le financement nécessaire à la concrétisation des actions prévues au PDUÉS. Pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal, « *Il faut maintenant assurer que le financement permettra la concrétisation des 32 actions prévues et que sa mise en œuvre se fera en cohérence avec les autres démarches dans le secteur*⁹¹. »

De manière plus spécifique, Bâtir son quartier demande que des budgets soient prévus afin de permettre la décontamination des sols pour la réalisation de logements sociaux et abordables⁹².

Toujours concernant la mise en œuvre des actions du PDUÉS, le CIUSSS et Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul demandent que les objectifs, les pouvoirs et le fonctionnement du comité

⁸⁶ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 10; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 40; Catherine Forand, doc. 8.3, p. 1; Nelly Van Cleef, doc. 8.3, p. 2; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.3, p. 8

⁸⁷ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8; PME Montréal, doc.8.3, p. 5; SH initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 16; Jp Moi, doc. 8.6, p. 6; Matthieu Sossoyan, doc. 8.3, p. 6

⁸⁸ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8

⁸⁹ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 13

⁹⁰ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 13

⁹¹ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 10

⁹² Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 9-10

de suivi soient clarifiés⁹³. Pour Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, il serait important de « [...] *passer outre le stade informatif du comité actuel et migré vers des rôles de codécision ou du moins de participation plus proactive et influente*⁹⁴. » Il est également proposé par certains que la mise en œuvre du PDUÉS soit réalisée en concertation avec les acteurs intéressés afin d'assurer son adéquation avec la réalité⁹⁵.

Quelques participants ont également suggéré à l'arrondissement de communiquer plus clairement à la population les décisions prises et de ne pas les ensevelir sous les rapports et les études⁹⁶. Un participant demande aussi d'ajouter des cibles et des indicateurs afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan et ainsi faciliter son évaluation⁹⁷.

⁹³ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 14

⁹⁴ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8

⁹⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 6; Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 38; Florian Bobeuf, doc. 8.2, p. 4; RESO, doc. 7.25, p. 1; SH Initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 8

⁹⁶ Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 4; Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.1, p. 6

⁹⁷ SH Initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 7





3. Les constats et l'analyse de la commission

La commission fondera son analyse sur le projet de PDUÉS 2017-2025 tout en mettant en évidence les enjeux soulevés à partir des opinions exprimées par les participants ayant assisté à la séance d'information tenue le 15 mai 2017, ainsi qu'aux séances d'audition des mémoires et présentations tenues les 20 et 21 juin 2017. À cela s'ajoutent les opinions écrites sans présentation qui lui ont été acheminées. En plus de ce corpus constitué par les propos émis par les citoyens et organismes intéressés, la commission a examiné l'avis du Comité Jacques-Viger, de même que celui de la Direction régionale de santé publique (DRSP) faisant partie de la documentation, les compléments d'information reçus de la part des responsables de l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que les documents et références disponibles sous la rubrique Documents et liens utiles.

La commission a apprécié la participation d'un public intéressé et qui a appuyé à ce jour l'ensemble de la démarche. Globalement, le document du PDUÉS a été bien reçu. Toutefois, les suggestions ont été nombreuses, apportées pour la majorité dans une optique de bonification de la version préliminaire déposée. Au titre des critiques tout de même formulées, la plupart portaient sur l'imprécision de certaines actions et l'insuffisance des mesures proposées pour contrer les nuisances associées à la reconfiguration de l'échangeur Turcot.

Le présent chapitre compte quatre sections. La première rappelle le rôle stratégique du PDUÉS. La deuxième section porte sur la structure du document et sa portée; y sont tour à tour abordés le document de planification et sa lisibilité, la vision, telle que reformulée pour correspondre plus étroitement aux enjeux remaniés afin de mieux exprimer les attentes citoyennes. En ce qui concerne les orientations et les objectifs tels qu'énoncés au PDUÉS, la commission laisse le soin aux auteurs du document de les réviser et, pour plus de clarté, de les revoir à la lumière des enjeux et de la vision tel que reformulés.

La troisième section fait état de l'avenir du PDUÉS, c'est-à-dire des étapes à venir, soit sa mise en œuvre et les modifications règlementaires à prévoir.

La quatrième section porte sur les actions proposées dans le PDUÉS. La commission les analysera à la lumière des enjeux soulevés par les participants quant à leur bonification, précisions ou ajouts considérés nécessaires. Les actions seront ici traitées selon les deux grandes thématiques du développement urbain et du développement économique et social.

3.1 Le rôle stratégique du PDUÉS

En 2016, l'OCPM rendait public un premier rapport sur la consultation d'amont qu'il a eu le mandat de tenir, en accompagnement de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette démarche participative a permis de jeter les bases du PDUÉS pour les quartiers avoisinant Turcot, et ce, au moyen d'ateliers créatifs et de tables rondes thématiques auxquels ont participé de nombreux

citoyens et représentants d'organismes. L'engagement de l'arrondissement du Sud-Ouest envers sa population se manifeste aujourd'hui dans sa volonté de mettre en œuvre le PDUÉS Turcot en validant ses enjeux, sa vision, ses orientations et ses objectifs, de même que sa stratégie d'intervention assortie d'un plan d'action à l'horizon 2025.

Comme son nom l'indique, le PDUÉS constitue une occasion à saisir pour réaliser tout un ensemble d'interventions structurantes en développement urbain et en développement économique et social au bénéfice des populations affectées par la reconfiguration de l'échangeur Turcot. Pour la commission, la portée du PDUÉS dépasse toutefois le strict territoire de ce dernier. En effet, il pourrait générer des impacts positifs également au bénéfice de la population du Sud-Ouest dans son ensemble. Celle-ci pourrait y trouver matière à amélioration de sa qualité de vie, aussi bien comme résident que comme travailleur ou usager des différents services offerts en matière commerciale, professionnelle et culturelle, aussi bien qu'en matière de mobilité et de connectivité à l'intérieur de l'arrondissement qu'avec les quartiers limitrophes.

3.2 La structure du document PDUÉS et sa portée

Outre la démarche généralement bien accueillie par les participants, la structure du PDUÉS n'a pas fait l'objet de commentaires ou de propositions spécifiques en tant que tel. Par contre, le Comité Jacques-Viger s'est prononcé sur la question : « *Le CIV souligne que le vocabulaire utilisé dans les différentes sections du document, par son manque d'uniformité, apporte une certaine confusion*⁹⁸. » À ce sujet, il souligne que les documents PowerPoint réalisés aux fins de présentation « *apparaissent plus clairs que les informations exposées dans le document du PDUÉS lui-même*⁹⁹. » Il recommande donc : « *[...] de s'y appuyer pour réaliser des tableaux synthétisant l'ensemble du contenu afin de faciliter son assimilation*¹⁰⁰. »

À l'instar du Comité Jacques-Viger, la commission estime que le PDUÉS est un document complet, en ce qu'il comporte l'ensemble des composantes urbaines, économiques et sociales habituellement traitées dans ce type de plan de développement. Cependant, elle reconnaît que le document lui-même gagnerait en assimilation et en compréhension s'il était synthétisé au moyen d'illustrations et de cartes permettant d'estimer à sa juste valeur l'ensemble de la démarche au moyen d'un continuum logique la décrivant. Le document de planification, la vision et le plan d'action devraient être distingués les uns des autres, et ce, tant pour en faciliter la compréhension et l'assimilation que pour faciliter le départage des responsabilités entre les différents acteurs (MTMDET, ville-centre, arrondissement et partenaires) qui s'y impliqueront au moment de sa mise en œuvre.

⁹⁸ Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2

⁹⁹ Ibidem

¹⁰⁰ Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2 et 3

3.2.1 Le document de planification

Le document de planification ne devrait comporter, selon la commission, que les composantes urbaines et les composantes économiques et sociales traduites ici en enjeux, vision, orientations et objectifs. Au niveau de la démarche méthodologique, la commission estime qu'elle est, pour l'heure, incomplète, en ce qu'il est difficile de visualiser le continuum logique des enjeux, vision, orientations et objectifs tels que présentés. À ce titre, un tableau les synthétisant permettrait de révéler là où l'analyse mériterait d'être raffinée et complétée.

Tout comme le mentionne le Comité Jacques-Viger, un travail d'analyse visuelle et d'intégration urbaine de l'échangeur Turcot permettrait d'induire clairement ce sur quoi les actions devraient porter. Ainsi se clarifieraient, en amont, aussi bien les enjeux que les orientations et les objectifs. Cet exercice représente certes un défi, mais permettrait d'arrimer plus étroitement le document de planification à l'infrastructure elle-même, car, comme le rappelle le Comité Jacques-Viger : « [...] il s'agit là de l'enjeu majeur au centre de la présente démarche¹⁰¹. »

Pour la commission, un document de planification doit pouvoir être compris et assimilé de tous. En ce sens, la clarté du propos et l'utilisation de termes uniformes sont des prérequis. Pour ce faire, la distinction de ce que sont un enjeu, une orientation et un objectif devrait être réalisée au moyen de courts textes introductifs en précisant la portée et, surtout, la place que l'un et l'autre occupent dans le continuum de la réflexion. À cela pourrait s'ajouter un tableau les représentant, ce qui permettrait, selon elle, leur compréhension, leur assimilation autant que leur importance relative les uns par rapport aux autres.

Recommandation 1

La commission recommande que soit simplifiée la structure du document et que celui-ci comporte des tableaux et illustrations en facilitant sa compréhension autant que sa portée. La commission recommande également d'adjoindre au PDUÉS une analyse visuelle et d'intégration urbaine de l'échangeur Turcot.

3.2.2 La vision

La vision proposée au PDUÉS est directement issue de la consultation d'amont menée par l'OCPM en 2016, tel que rappelé au document¹⁰². Ainsi, la commission de 2016 recommandait que la vision du PDUÉS s'articule autour du concept « *D'hier à demain : tisser les liens d'un milieu responsable, ouvert et dynamique*¹⁰³. » La vision portée par le PDUÉS et appliquée au

¹⁰¹ Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2

¹⁰² Idem, p. 43

¹⁰³ Rapport de consultation publique - Au-delà des chantiers, pensons les quartiers (2016), doc. 5.6, p. 33

territoire à l'étude se formule ainsi : « *Un environnement sain à échelle humaine avec une identité forte incarnée par l'héritage de ses quartiers, l'économie locale et ses citoyens*¹⁰⁴. »

La vision proprement dite n'a pas donné lieu à des opinions spécifiques de la part des participants, ces derniers préférant peut-être porter davantage leur regard sur des matières plus concrètes, telles les actions proposées en fonction d'interventions qualifiées de structurantes.

Pour le Comité Jacques-Viger, « [...] *la vision énoncée pour le PDUÉS est excellente, mais [...] manque d'arrimage. Il est d'avis qu'elle devrait émerger davantage de la réalité du territoire et de son rapport avec l'infrastructure [l'échangeur Turcot] d'une présence incontournable*¹⁰⁵. »

Pour la commission, l'accueil généralement favorable envers la démarche poursuivie tout au long du processus, et ce, depuis 2016, rend compte d'un acquiescement tacite envers la vision proposée. Toutefois, et afin de bien ancrer la vision à même le territoire couvert par le PDUÉS et à l'instar du Comité Jacques-Viger, la commission estime que certaines clarifications pourraient y être apportées. Sans modifier l'essence de la vision établie, entre autres, au moyen des priorités identifiées par les citoyens en 2016, ces clarifications permettraient de mieux lier la vision et ses quatre concepts (un environnement sain, une échelle humaine, l'héritage des quartiers et l'économie locale) aux trois orientations, neuf objectifs et 32 actions en découlant.

Recommandation 2

La commission recommande de reformuler la vision afin d'y inclure nommément les quatre concepts identifiés qu'elle sous-tend, et d'arrimer logiquement ces derniers aux trois orientations, neuf objectifs et 32 actions en découlant.

Par ailleurs, et afin d'établir clairement les liens causals entre la vision composée des quatre concepts précités et les orientations, les objectifs et les actions en découlant, il y aurait lieu d'insérer au document et à l'endroit traitant de la vision¹⁰⁶, une illustration montrant, en les nommant, ces composantes intrinsèques selon un continuum logique. Cela permettrait, pour en faciliter la compréhension et l'assimilation, de visualiser la hiérarchie et la séquence des composantes, et ce, depuis la réflexion issue de la vision en amont jusqu'à la traduction en actions en aval.

¹⁰⁴ PDUÉS, doc. 3.1, p. 43

¹⁰⁵ Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2

¹⁰⁶ PDUÉS, doc. 3.1, p. 43

3.2.3 Le plan d'action

Logiquement, les actions proposées au PDUÉS découlent des orientations et des objectifs eux-mêmes énoncés à la lumière des enjeux identifiés par les professionnels responsables et validés par la population intéressée. Ces actions matérialisent en quelque sorte la vision articulée autour de milieux de vie de qualité et les engagements pris au moment d'initier la démarche.

Dans l'ensemble, de nombreux participants accueillent favorablement l'initiative du PDUÉS en reconnaissant son impact positif sur la revitalisation du secteur et, conséquemment, l'amélioration des conditions de vie des résidents et des travailleurs. Ils estiment toutefois que le document préliminaire actuel gagnera à être bonifié au moyen de la précision des actions et de leur portée, des moyens financiers requis pour les réaliser et des garanties quant aux partenariats annoncés¹⁰⁷. Par ailleurs, quelques-uns se sont dits sceptiques, principalement envers l'exclusion du pôle Gadbois du processus¹⁰⁸, ou encore du peu de cas de certaines représentations et recommandations formulées par le passé¹⁰⁹.

Le plan d'action est l'élément central du PDUÉS. Il concrétise, comme son nom l'indique, les orientations et les objectifs. Il s'agit du document pouvant être distribué à un large public intéressé autant qu'aux partenaires existants et pressentis qui s'impliqueront à un moment ou à un autre lors de sa mise en œuvre. Idéalement, le plan d'action gagnerait à être résumé sur une seule page où seraient indiquées, selon les quatre horizons 2017-2018, 2019-2021 et 2022-2025, l'ensemble des actions répertoriées de la manière suivante :

- **en matière de développement urbain** : mobilité et connectivité entre les quartiers, verdissement, aménagement urbain, développement immobilier, culture et patrimoine;
- **en matière de développement économique et social** : maintien et amélioration des zones d'emplois, emploi local et offre en biens et services.

Au titre des collaborations attendues, le plan d'action identifie des partenaires, mais omet d'indiquer à l'intérieur de quel cadre ceux-ci seraient engagés dans la démarche, comme le fait remarquer le Comité Jacques-Viger. Pour la commission, cette lacune mériterait d'être comblée afin de clarifier le niveau d'engagement attendu.

De plus, le plan d'action gagnerait encore en précision s'il comportait, outre les partenaires existants identifiés et leur niveau d'engagement, les partenaires pressentis selon leur champ de

¹⁰⁷ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 5 et 6; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 5 et 17; GRAME, doc. 7.1, p. 4; Les Amis du parc Meadowbrook, doc. 7.7, p. 1; Tzveta Todorova, doc. 7.13, p. 1; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 4; Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 11; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 5 et 6; SH Initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 2

¹⁰⁸ Solidarité Saint-Henri, doc. 7.21, p. 38

¹⁰⁹ P.O.P.I.R. - Comité logement, doc. 7.8, p. 3

compétence plutôt que par la seule mention « Milieu »¹¹⁰. Cette nomenclature reflèterait mieux les champs d'activités des groupes et organismes intéressés et souhaitant s'y associer de manière contributive.

Enfin, lorsque des bâtiments ou ensembles d'intérêt sont nommés, il y aurait lieu qu'ils soient identifiés par leurs coordonnées comme c'est le cas de la carte à la page 63 intitulée *Carte potentiel de développement*.

Recommandation 3

La commission recommande que le plan d'action soit détaillé, pour les termes court, moyen, long et en continu, selon le développement urbain, d'une part, et par le développement économique et social, d'autre part. De plus, elle recommande que le niveau d'engagement attendu des partenaires identifiés soit ajouté et que le Milieu identifié comme partenaires soit remplacé par les partenaires pressentis identifiés selon leur champ de compétence. Elle recommande également que le plan d'action soit confectionné dans un format en permettant la synthèse sur une seule page, ce qui en faciliterait la diffusion. Elle recommande enfin que la nomenclature des bâtiments ou ensembles d'intérêt soit uniformisée et complétée de leurs coordonnées pour un repérage plus facile.

3.3 L'avenir du PDUÉS (les étapes à venir)

L'horizon de planification proposé, découpé en court, moyen et long termes, soit respectivement 2017-2018, 2019-2021 et 2022-2025, permet cet arrimage aussi bien des politiques et programmes existants que de ceux à venir. Cet horizon de huit ans rendrait également possible un suivi périodique des actions au fil du temps et, au besoin, leur réajustement en fonction de la réalité vécue.

3.3.1 La mise en œuvre

Si le plan d'action est l'élément central du PDUÉS, sa mise en œuvre témoignera du succès de l'ensemble de l'opération. La commission y portera, de ce fait, une attention particulière en traitant de la participation citoyenne, du comité de suivi et de son arrimage aux politiques de la Ville et de l'arrondissement.

¹¹⁰ PDUÉS, doc. 3.1, p. 80-83

3.3.1.1 La participation citoyenne

La commission constate que la participation des citoyens et la mobilisation des groupes et organismes ont été au rendez-vous, et ce, depuis l'engagement pris au début de la démarche de réaliser un PDUÉS de concert avec la population intéressée. Pour la commission et malgré le défi que cela pose, il importe d'utiliser et de maintenir cet intérêt citoyen envers la démarche. Conséquemment, l'implication de la communauté tout au long de la mise en œuvre est seule garante d'une écoute porteuse. À ce sujet, les nombreuses suggestions formulées par les participants, notamment sur les secteurs d'intervention de l'Église et Cabot, constituent un riche corpus et, selon la commission, méritent d'être analysées en vue de leur intégration, sous une forme ou une autre, au PDUÉS.

Recommandation 4

La commission recommande que soient évaluées certaines suggestions et propositions formulées par les participants et qu'elles soient éventuellement intégrées au PDUÉS.

3.3.1.2 Le comité de suivi

En matière de suivi, il est proposé, à l'intérieur de la thématique du développement économique et social, la création d'un comité de suivi composé de partenaires pouvant contribuer aussi bien à l'élaboration qu'à la mise en œuvre du PDUÉS.

Nombreux ont été les participants à souhaiter que ce futur comité soit davantage décisionnel qu'informatif, en soulignant l'importance d'actions décidées en concertation, et ce, avec une variété d'acteurs représentatifs du milieu. Pour la commission, la fonction stratégique d'un tel comité de suivi dépasse largement les seules actions à consentir en développement économique et social. Le comité de suivi devrait, en effet, être impliqué tout autant en développement urbain.

Également au niveau de la mise en œuvre, mais cette fois en matière de suivi des actions auprès des citoyens et organismes intéressés, la commission souhaite qu'un effort significatif soit consenti. En raison de la dynamique participative d'envergure ayant caractérisé la démarche depuis des années, la commission estime qu'une attention particulière devrait être apportée à la communication et à la concertation tout au long de la mise en œuvre du plan d'action.

Pour des participants, cet engagement de la création d'un comité de suivi est insuffisant dans son libellé actuel. Le RESO, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, de même que Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul résumant ce que d'autres ont rappelé en cette matière. Ainsi, pour le RESO : « *Si l'on veut que les actions ciblées par le PDUÉS se concrétisent, il faut qu'elles soient financées par les pouvoirs publics et coordonnées par un comité de suivi constitué par des élus, des citoyens et les principaux acteurs socioéconomiques des quartiers*

limitrophes. Le mandat de ce comité doit être clair et bien défini¹¹¹. » Ce point de vue est corroboré par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : « À la lumière de la dernière année, nous croyons nécessaire de mieux définir le rôle d'un tel comité afin d'éviter des malentendus et ainsi assurer le bon fonctionnement du comité. Dans le même ordre d'idée, les pouvoirs réels de ce comité devront être clarifiés pour bien baliser les échanges sur les travaux qui seront entrepris¹¹². » Il rejoint également l'opinion de Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul : « Il est demandé de définir en amont le rôle, les objectifs et le pouvoir du comité de suivi du milieu. Nous souhaitons passer outre le stade informatif du comité actuel et migrer vers des rôles de codécision ou du moins de participation plus proactive et influente¹¹³. »

Pour la commission, le rôle du comité de suivi est crucial dans la mise en œuvre du plan d'action. À l'instar des participants qui se sont exprimés sur la question, la commission considère que la composition et le mandat du comité de suivi ainsi que l'outillage dont il devrait disposer (indicateurs, reddition de compte périodique, ajustements, etc.) sont des variables essentielles dont le PDUÉS ne peut faire l'économie. Les acteurs intéressés du milieu pourraient ainsi contribuer de façon significative dans l'un et l'autre domaine d'intervention.

Recommandation 5

La commission recommande de s'assurer que le comité du suivi soit représentatif des acteurs du milieu en plus de comporter des élus et qu'il dispose de l'outillage requis pour sa mise à jour continue à l'horizon 2025. Elle recommande de plus que le comité de suivi soit impliqué plus activement dans le processus de décision. Elle recommande enfin de s'assurer que le comité de suivi puisse intervenir autant en développement urbain qu'en développement économique et social.

3.3.1.3 L'arrimage des grandes politiques de la Ville et de l'arrondissement

Au PDUÉS, l'arrimage avec les politiques de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-Ouest est présenté à titre informatif, à même la première section du document intitulée *Mise en contexte*¹¹⁴. Pour la commission, il s'agit là d'une information cruciale en soutien à la mise en œuvre puisque c'est ce qui permettra de déterminer, à toutes fins utiles, la hauteur des engagements pouvant être pris. À ce propos d'ailleurs, le Comité Jacques-Viger apprécie : « [...] que les actions soient appuyées sur ce que l'arrondissement est en mesure de mettre en œuvre par lui-même ou en collaboration avec ses partenaires¹¹⁵. »

¹¹¹ RESO, doc. 7.25, p. 2

¹¹² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 14

¹¹³ Concertation Ville-Émard / Côte Saint-Paul, doc. 7.14, p. 8

¹¹⁴ Idem, p. 24-27

¹¹⁵ Comité Jacques-Viger, doc. 1.3.1, p. 2

En raison de l'importance des attentes signifiées par les participants et des moyens somme toute limités, la commission estime qu'il importe de mettre dans la balance les unes et les autres. La commission rappelle l'accueil favorable à la démarche de planification et, surtout, l'implication soutenue des citoyens et organismes qui s'y sont investis depuis des années. Dans ce contexte, c'est le rôle du PDUÉS d'établir clairement les paramètres à l'intérieur desquels les actions pourront être réalisées. Ainsi, la section intitulée *L'arrimage avec les politiques* devrait faire partie de la mise en œuvre.

À propos de la mise en œuvre, la commission considère que le nécessaire suivi des actions, notamment entre l'arrondissement et la Ville, serait grandement facilité si le plan d'action comportait la liste des politiques et programmes pouvant être utilisés. Dans la foulée, cela permettrait que soit précisé le financement estimé, dans le respect des disponibilités budgétaires existantes ou à venir. La commission corrobore ici les préoccupations dont lui ont fait part des participants en remettant en question la part de responsabilité du MTMDET et celle de la Ville de Montréal, l'importance et la provenance des sommes requises pour la décontamination de certains sols, ou encore la garantie que les 32 actions inscrites au PDUÉS soient réalisées en cohérence avec les autres démarches existantes dans le secteur.

Recommandation 6

La commission recommande d'inclure l'arrimage des politiques à la mise en œuvre du plan d'action, d'y adjoindre la liste des politiques et des programmes pouvant y contribuer et de préciser la responsabilité du MTMDET.

3.3.2 Les modifications règlementaires

Afin de faire partie intégrante du Plan d'urbanisme, le PDUÉS doit faire l'objet d'un projet de règlement modifiant le Plan. Or, la présente consultation publique porte uniquement sur le document du PDUÉS et celui-ci n'est pas accompagné d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

Selon la compréhension de la commission, le PDUÉS devra faire l'objet d'une troisième consultation publique, portant cette fois spécifiquement sur le projet de règlement l'intégrant au Plan d'urbanisme.

La commission, tout en saluant la volonté de l'arrondissement de consulter les citoyens sur divers sujets les touchant, constate qu'il y a eu un nombre appréciable d'exercices d'idéation et de consultations sur un territoire somme toute assez restreint au cours des dernières années. À cet égard, elle tient à rappeler qu'une troisième consultation publique sur le même sujet pourrait se traduire en un essoufflement des citoyens et des groupes.

3.4 Les thèmes abordés

La commission observe qu'un bon nombre des enjeux soulevés par les participants se retrouvent dans la liste établie dans le PDUÉS¹¹⁶. Toutefois, la commission estime que certaines précisions s'imposent quant aux quatre grands thèmes chapeautant les enjeux tels que présentés. De plus, elle considère que ces enjeux ne sont pas tous équivalents et qu'une importance relative devrait les qualifier de manière à ce que puissent être calibrées les actions devant logiquement découler des orientations et des objectifs énoncés.

Ainsi, pour la commission, les quatre grands thèmes identifiés au PDUÉS pour chapeauter les enjeux, à savoir la qualité des milieux de vie, le dynamisme économique, l'environnement, le paysage et le patrimoine et, enfin, la mobilité et la connectivité¹¹⁷, sont parfois imprécis en ce qu'ils se recoupent. Pour une question de clarté et de compréhension, ils gagneraient à être regroupés selon les deux grands thèmes du développement urbain et du développement économique et social, ceux-ci contribuant tous à la qualité souhaitée des milieux de vie et rendant davantage compte des actions qui en découleront. C'est selon ce regroupement que la commission a effectué son analyse.

3.4.1 Le développement urbain

Au PDUÉS et en lien avec le développement urbain, divers enjeux sont identifiés sous les thèmes « *qualité des milieux de vie* » et « *environnement, paysage et patrimoine*¹¹⁸ ». La commission estime que ces enjeux gagneraient à être regroupés sous le libellé unique de « *développement urbain* », reflétant ainsi davantage l'esprit même d'un PDUÉS. Pour la commission, ces enjeux de développement urbain devraient être la mobilité et la connectivité, le verdissement, l'aménagement urbain, le développement immobilier, ainsi que la culture et le patrimoine, puisque ceux-ci reflètent davantage les opinions exprimées par les participants et l'importance relative qu'ils y ont accordée. Ainsi nommés, leur compréhension tout autant que leur traduction en actions s'en trouveraient simplifiées.

3.4.1.1 La mobilité et la connectivité

Les actions proposées au PDUÉS en matière de mobilité et de connectivité sont inscrites sous l'axe « *Mobilité* »¹¹⁹. Elles sont ici reprises selon quatre thèmes, à savoir le transport actif, le transport collectif, la mobilité durable et la connectivité entre les quartiers.

¹¹⁶ PDUÉS, doc. 3.1, p. 31

¹¹⁷ PDUÉS, doc. 3.1, p. 31

¹¹⁸ Ibidem

¹¹⁹ PDUÉS, doc. 3.1, p. 55

Transport actif

Le transport actif a été reconnu comme un enjeu lors de la consultation publique de 2016. Les participants avaient notamment souligné l'importance de sécuriser les intersections accidentogènes et d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation¹²⁰.

Au PDUÉS, les déplacements actifs se veulent un moyen de contrer les effets négatifs sur la santé liés à la proximité de l'autoroute et de soutenir un mode de vie physiquement actif au sein de la population. En vue de favoriser des déplacements actifs sécuritaires, le PDUÉS prévoit de reconfigurer certaines intersections (action 27), en plus d'améliorer la convivialité des viaducs et tunnels Saint-Rémi et Saint-Patrick (action 30)¹²¹.

Lors de la consultation, des individus et des organismes intéressés ont soumis leurs idées et opinions quant à la sécurisation des déplacements dans les quartiers. Témoignant de leur expérience au quotidien, ils ont ajouté à la liste de la page 77 du PDUÉS une série d'intersections et de tronçons piétonniers et cyclables considérés à risque. Par la même occasion, ils ont décrit des aménagements visant à la fois la sécurité et la convivialité, en plus d'interventions pour l'embellissement des viaducs et tunnels déjà identifiés.

Pendant que de nombreux participants confirmaient l'importance des déplacements à vélo et à pied, d'autres participants ont attiré l'attention de la commission sur l'utilisation du vélo qui restait hors de portée pour une part de la population pour des raisons d'ordre économique ou de limitation physique¹²². La commission est d'avis que les populations résidentes sur le territoire du PDUÉS doivent toutes également pouvoir tirer parti des bienfaits associés au transport actif. Le fauteuil roulant non motorisé, la planche à roulettes, la trottinette, le patin à roues alignées, le ski de fond en saison, etc. n'étant pas mentionnés au PDUÉS, la commission s'interroge sur la place qui devrait leur être attribuée. De plus, la commission est d'avis que le fauteuil roulant, le quadriporteur ou autres équipements d'aide à la mobilité fonctionnant à l'électricité devraient être nommément désignés au PDUÉS au nom de l'accessibilité la plus universelle possible. Pour la commission, le transport actif devrait constituer un thème en soi et être détaillé de manière à inclure toute la gamme des modes de transport s'y référant.

La commission apprécie que le PDUÉS prévoie des modalités qui guideront le réaménagement de rues et l'intégration de mesures d'apaisement lorsque possible, surtout à proximité des établissements scolaires et pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles¹²³. Pour le GRAME, c'est tout un réseau d'infrastructures de transports actifs incitatif, sécuritaire et connecté qui doit se mettre en place non seulement après les chantiers, mais pendant les

¹²⁰ Rapport de consultation publique – Au-delà des chantiers, pensons les quartiers (2016), doc. 5.6, p. 15

¹²¹ PDUÉS, doc. 3.1, p. 78

¹²² Solidarité St-Henri, doc. 7.21, p. 27

¹²³ PDUÉS, doc. 3.1, p. 38

travaux¹²⁴. Pour sa part, le Conseil régional de l'environnement a souligné l'importance qui devrait être accordée à la protection des plus vulnérables d'abord et avant tout¹²⁵. Pour Solidarité Saint-Henri, toutes les mesures possibles devraient être prises afin d'atténuer les impacts pour les piétons et les cyclistes et assurer la fluidité de leurs déplacements pendant toute la durée des travaux¹²⁶.

La commission partage la suggestion du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de s'inspirer, dans toutes les nouvelles réfections de rues, du concept de rues complètes¹²⁷ qui préconise, entre autres, que des parcours puissent être effectués par tout le monde sans interruption, de l'origine à la destination. Les personnes handicapées et les aînés sont parmi les premiers bénéficiaires des rues complètes¹²⁸. La commission propose de bonifier les balises pour la conception des aménagements lors des réfections de rues selon le concept de rues complètes.

Recommandation 7

La commission recommande de remplacer le terme mobilité active par celui de transport actif pour nommer l'enjeu. Elle recommande également de le détailler de manière à englober tous les modes de déplacements actifs et de bonifier, selon le concept de rues complètes, les balises pour la conception des aménagements de surface lors des réfections de rues apparaissant à la carte intitulée Mobilité et connectivité. De plus, la fluidité des déplacements à vélo et à pied pendant toute la durée des travaux sur le territoire du PDUÉS devrait être assurée.

Le transport collectif

La desserte du réseau d'autobus est identifiée au PDUÉS comme un des enjeux, notamment en raison de son inadéquation entre l'offre et la demande quant à la fréquence et aux circuits¹²⁹, autant qu'en matière d'aménagement inadéquat des aires d'attente¹³⁰.

À l'occasion de la consultation publique de 2016, les participants avaient demandé une amélioration globale du transport en commun, plus de transport adapté et une plus grande accessibilité pour les personnes à mobilité réduite¹³¹.

¹²⁴ GRAME, doc. 7.1, p. 8

¹²⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 6

¹²⁶ Solidarité St-Henri, doc.7.21, p. 27

¹²⁷ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 9

¹²⁸ Consulté sur internet : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/rues_completes.pdf

¹²⁹ Matthieu Sossoyan, doc. 8.2, p. 9

¹³⁰ Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.2, p. 10

¹³¹ Rapport de consultation publique – Au-delà des chantiers, pensons les quartiers (2016), doc. 5.6, p. 15

Au PDUÉS, l'arrondissement propose de poursuivre ses travaux avec la Société de transport de Montréal (STM) pour le déploiement et la gestion de son réseau en réponse aux exigences émises par la population (action 28)¹³².

Pour des participants, la révision du réseau de desserte local annoncée au PDUÉS devrait comporter la possibilité d'ajouter de nouveaux circuits d'autobus, par exemple pour relier des résidences pour personnes âgées à différents points de service, ou augmenter la fréquence des passages sur des lignes existantes ou à ajouter. Pour eux, le confort des usagers passerait par des actions aussi concrètes que l'installation d'abribus, de bancs et d'éclairage aux endroits problématiques. Le CIUSSS constate que les améliorations au transport par autobus qui ont été demandées par la population avant même le début des travaux de réfection de l'échangeur ne sont toujours pas en place¹³³.

La commission reconnaît l'autorité de la STM en matière de transport en commun et estime qu'elle pourrait faire bénéficier le comité de suivi du PDUÉS de son expertise et, en retour, profiter du point de vue des usagers du transport en commun et de la population en général que le comité pourrait relayer. Aussi la commission invite l'arrondissement à jouer pleinement son rôle d'intermédiaire entre la STM et les citoyens et à manifester son intérêt pour la participation de la STM au comité de suivi.

La commission partage également l'opinion du Conseil régional de l'environnement de Montréal selon laquelle le transport collectif devrait occuper une place importante dans le territoire du PDUÉS puisqu'un développement du réseau de transport collectif garantirait une meilleure desserte d'autobus des différents quartiers, un accès amélioré aux divers pôles d'intérêt¹³⁴ et, selon Solidarité Saint-Henri, une adéquation plus grande avec les besoins des familles ou des populations à mobilité réduite¹³⁵.

La commission reconnaît qu'en l'absence de station de métro sur le territoire du PDUÉS, la desserte du réseau d'autobus constitue la principale composante du transport collectif. Elle juge toutefois que l'enjeu du transport collectif devrait déborder de la stricte desserte par autobus¹³⁶ pour s'élargir à la gamme des modes collectifs existants et à développer, pour toutes les personnes, incluant les personnes à mobilité réduite. Pour la commission, proposer un véritable choix pour répondre de manière la plus flexible possible aux besoins en déplacement à toute heure du jour et en tout lieu sur le territoire contribuerait à développer l'habitude du transport collectif par la population. Aussi, la commission suggère-t-elle d'élargir la notion de desserte du réseau d'autobus à celle du transport collectif pour y intégrer le

¹³² PDUÉS, doc. 3.1, p. 78

¹³³ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 8

¹³⁴ Conseil régional de l'environnement, doc. 7.6, p. 9

¹³⁵ Solidarité St-Henri, doc. 7.21, p. 27

¹³⁶ PDUÉS, doc. 3.1, p. 31

transport adapté, ainsi que d'autres modes alternatifs tels que l'autopartage¹³⁷ et le covoiturage et d'y référer nommément comme enjeu.

Recommandation 8

La commission recommande :

- ***d'inviter la Société de transport de Montréal à faire bénéficier le comité de suivi de sa compétence, tout en lui permettant d'entendre le point de vue des usagers et de la population;***
- ***d'élargir la notion de desserte du réseau d'autobus à celle du transport collectif, de le détailler pour y intégrer le transport adapté ainsi que d'autres modes tels que l'autopartage et le covoiturage, et de remplacer le terme desserte du réseau d'autobus par celui de transport collectif, pour nommer l'enjeu.***

La mobilité durable

Selon ce qui est généralement entendu, la mobilité durable permet aux individus de toutes conditions d'effectuer des déplacements sécuritaires, efficaces et confortables en ayant le choix parmi toute une gamme de modes de transport intégrés en réseaux. La mobilité durable accorde la priorité aux modes de transport les plus respectueux de l'environnement.

En matière de promotion de la mobilité durable, il est proposé l'intégration de divers modes de transport dans des pôles à implanter, l'ajout de stations BIXI aux immeubles générateurs de déplacements, de même que la réalisation d'un plan local de déplacements local à la suite de la mise en service du nouvel échangeur (action 31). Cette action est inscrite en lien avec la Politique du stationnement de la Ville de Montréal de juin 2016¹³⁸ qui vise, en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique, une gestion stratégique du stationnement dans le but de réduire la dépendance à l'automobile, et ce, tout en favorisant les transports collectif et actif et en assurant un partage plus équilibré du domaine public¹³⁹.

La commission retient des préoccupations et suggestions dont on lui a fait part qu'en matière de mobilité durable, les citoyens souhaitent avoir le choix quant aux divers modes existants ou à développer. Ils espèrent également voir s'implanter des mesures favorisant le partage du domaine public entre les différents usagers¹⁴⁰.

¹³⁷ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 10

¹³⁸ PDUÉS, doc. 3.1, p. 78

¹³⁹ Consulté sur le web :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/politique_de_stationnement_v2.pdf,

Politique de stationnement de la Ville de Montréal, juin 2016, p. 5

¹⁴⁰ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 5

La commission estime que la notion de mobilité durable, préférée comme enjeu plutôt que comme action, permettrait de tenir et de rendre compte d'une gestion stratégique du stationnement, l'objectif étant de s'assurer que les besoins des citoyens soient pris en considération, sans pour autant accroître la quantité de places de stationnement au point d'encourager les gens à délaisser les transports actifs et collectifs¹⁴¹. À cet égard, la commission a apprécié l'intervention du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal voulant que l'arrimage du PDUÉS à la Politique du stationnement en vigueur devrait clairement être inscrit à la rubrique intitulée *Arrimage avec les politiques*¹⁴². La commission suggère donc d'intégrer la Politique du stationnement de la Ville de Montréal de 2016 à même la section 1.5 intitulée *Arrimage avec les politiques*.

Recommandation 9

La commission recommande que l'enjeu de la mobilité durable soit priorisé afin de tenir et de rendre compte d'une gestion stratégique du stationnement et de la priorité aux transports collectifs et actifs, et d'intégrer la Politique du stationnement de la Ville de Montréal de 2016 à même la section 1.5 intitulée Arrimage avec les politiques du PDUÉS.

La connectivité entre les quartiers

La connectivité entre les quartiers est l'un des enjeux identifiés au PDUÉS sous le thème de la mobilité et de la connectivité. On y rappelle que c'est la présence même de l'échangeur Turcot qui se trouve au cœur des impacts négatifs observés, entraînant autant de problèmes de connectivité entre les quartiers que d'interférence dans la circulation de transit dans les milieux de vie¹⁴³. Lors de la consultation de 2016, les participants ont mentionné la nécessité de créer de nouveaux liens structurants comme des axes de mobilité prioritaires pour le transport actif¹⁴⁴.

En matière de connectivité, il est proposé la création d'un lien fédérateur cyclable totalisant près de trois kilomètres et se connectant aux réseaux existants et aux arrondissements voisins (action 32)¹⁴⁵.

Pour les nombreux participants qui se sont intéressés à la question, la connectivité entre les quartiers, ou encore le désenclavement de ces derniers par le transport actif et collectif est un enjeu majeur, qui déborde d'ailleurs largement l'échelle territoriale du PDUÉS¹⁴⁶.

¹⁴¹ Consulté sur le web :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/politique_de_stationnement_v2.pdf

Politique de stationnement de la Ville de Montréal, juin 2016, p. 7

¹⁴² CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 5

¹⁴³ PDUÉS, doc. 3.1, p. 38

¹⁴⁴ Rapport de consultation publique— Au-delà des chantiers, pensons les quartiers (2016), doc. 5.6, p. 13 et 14

¹⁴⁵ PDUÉS, doc. 3.1, p. 79

¹⁴⁶ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 9; Éco-quartier Sud-Ouest, doc. 7.11, p. 12, PME Montréal, doc.8.3, p. 5; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 5 et 6

À l'instar des participants, la commission reconnaît l'importance de cet enjeu et salue l'attention portée au PDUÉS en cette matière, au moyen notamment du développement d'axes de transport actif, d'identification de points de connectivité entre les quartiers, autant que d'identification d'ouvertures possibles vers le canal de Lachine à partir du domaine public et principalement en rive sud du canal.

Pour la commission, la mise en place d'un lien fédérateur cyclable tel que prévu au PDUÉS constitue une heureuse initiative. Toutefois, l'accueil favorable qui lui a été réservé ne devrait pas occulter la nécessité de corriger certains parcours existants ou d'envisager, le cas échéant, d'autres parcours ou liens, piétonniers et cyclables, dans une optique utilitaire aussi bien que récréative. À ce sujet, la carte insérée à la page 57 du PDUÉS illustre diverses connexions cyclables déjà projetées. Dans un souci de connectivité d'ensemble, la commission estime qu'il serait pertinent d'en connaître l'échéancier de réalisation, en lien avec celui du lien fédérateur proposé.

Comme ajout de lien piétonnier et cyclable, il a notamment été fait mention par un participant de la possibilité de relier le terrain situé au 780 Saint-Rémi à la rue De Courcelle, à même l'allée des Tanneries¹⁴⁷.

Par ailleurs, la commission salue le travail accompli quant au désenclavement de certains secteurs, notamment par l'ouverture de rues sous l'autoroute 15. Elle questionne toutefois l'absence d'analyses et de suggestions en matière de désenclavement, à plus petite échelle, de certains secteurs et pouvant servir prioritairement aux piétons. Par exemple, en secteurs industriels, les îlots sont de grand gabarit, ce qui allonge le temps de parcours piétonnier. Ailleurs, des rues en cul-de-sac obligent le piéton à contourner des obstacles et donc à prolonger la durée du trajet. La présence de terrains publics ou institutionnels permettrait peut-être d'envisager divers parcours diagonaux facilitant les parcours piétonniers dans le territoire. La commission estime que le projet de PDUÉS constitue une occasion à saisir à ce propos.

Recommandation 10

La commission recommande d'intégrer à l'action 32, en plus du lien fédérateur, les connexions cyclables illustrées à la carte de la page 57 du PDUÉS et de les assortir d'un échéancier de réalisation. Elle recommande également de modifier l'action 32 en l'élargissant à des liens piétonniers ou cyclables à repenser et à créer. Enfin, elle recommande d'amorcer une réflexion quant à d'éventuels raccourcis piétonniers permettant un désenclavement, à petite échelle, de certains secteurs.

¹⁴⁷ SH Initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 13

3.4.1.2 Le verdissement

Le verdissement n'apparaît pas au PDUÉS comme un enjeu, mais est plutôt présenté comme une stratégie d'intervention comprenant les actions 1, 2, 4, 5, 6 et 7. La commission remet en question ce choix en raison des nombreuses préoccupations et suggestions portées à son attention par les participants et qui sont, pour une grande majorité, liées au verdissement considéré, par eux, bel et bien comme un enjeu qualifié de majeur. D'ailleurs, lors de la consultation de 2016, le verdissement massif du territoire était l'une des principales recommandations de la commission.

À la demande de l'équipe du PDUÉS - Turcot, la Direction régionale de santé publique (DRSP) produisait récemment un avis intitulé *Avis concernant les polluants le long des autoroutes et recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot*¹⁴⁸. Cet avis comporte quatre recommandations relatives à la section 1.6. Tel que mentionné au Résumé de l'avis : « Ces recommandations seront intégrées dans la planification de la revalorisation des terrains situés aux abords de cette infrastructure routière¹⁴⁹. » La commission salue l'intention de l'arrondissement d'intégrer à sa stratégie de verdissement incluse au PDUÉS les recommandations de la DRSP et l'invite à adapter les actions liées au verdissement en fonction de cet avis.

Pour leur part, les participants ont fait état de nombreuses préoccupations et suggestions à propos d'un grand nombre d'éléments traitant de verdissement et les touchant au quotidien. Parmi ceux-ci et selon leur importance relative, mentionnons les îlots de chaleur, l'agriculture urbaine, les pratiques innovantes en matière de reboisement ou encore en matière d'aménagement des emprises autoroutières, les terrains ou espaces vacants à acquérir et à réaménager en parcs ou autrement, les aires de jeux, le canal de Lachine à lier davantage au territoire du PDUÉS, l'importance de disposer de moyens d'intervention précis et assortis de cibles, le verdissement possible tant sur le domaine privé qu'institutionnel. À cela se sont ajoutées de nombreuses interventions débordant les limites territoriales du PDUÉS et portant sur la notion de ceinture verte, sur la dalle-parc proposée puis retirée des plans du MTMDET, ou encore sur l'aménagement de la cour Turcot.

Selon la commission, l'ensemble de ces éléments et les propos énoncés sous forme de préoccupations et, plus encore, de suggestions sont légitimes dans le contexte d'un PDUÉS. En raison de son importance, elle estime que le verdissement devrait être identifié comme un enjeu, puisque sous son couvert, peut être déployé tout un ensemble de mesures et de pratiques constituant autant de stratégies d'intervention à traduire en actions. La commission

¹⁴⁸ Avis de la DRSP, doc. 5.22, p. 31 et 32

¹⁴⁹ Idem, p. iii

estime que le verdissement, dans le présent contexte, exige des pratiques innovantes et des mesures appropriées au contexte autoroutier caractérisant le territoire visé.

En matière de bonnes pratiques d'aménagement et de verdissement (action 1), la commission a apprécié les diverses suggestions qui lui ont été faites comme celles du Conseil régional de l'environnement de Montréal d'intégrer les recommandations du guide « Repenser le reboisement » du Jour de la Terre réalisé par le Centre d'étude de la forêt de la Chaire Hydro-Québec / CRSNG sur le contrôle de la croissance de l'arbre de l'UQAM. De plus, le Conseil a informé la commission d'un projet en démarrage, en partenariat avec l'UQAM et le MTMDET et portant sur les meilleures pratiques d'aménagement des emprises autoroutières¹⁵⁰. À cela s'ajoute l'avis de la DRSP assorti de quatre recommandations¹⁵¹ à intégrer au PDUÉS. Faisant également écho aux suggestions du GRAME quant aux diverses façons d'augmenter les surfaces verdies aux abords de l'échangeur¹⁵², la commission estime que de telles collaborations ajouteraient au guide de référence envisagé dans l'action 1 en bénéficiant non seulement de connaissances scientifiques additionnelles, mais aussi, possiblement, de retombées pouvant découler d'expérimentations à effectuer à même le territoire de référence.

En matière de mesures de mitigation environnementale à implanter aux abords de l'autoroute A-15 (action 2), les participants ont déploré l'imprécision des solutions qui auraient pu être envisagées, tel le verdissement vertical à même les murs antibruits projetés et autres structures.

Pour la commission et compte tenu des impacts majeurs associés au chantier lui-même et de ceux qui seront vécus par la suite dus à la reconfiguration de l'infrastructure, il importe de garantir, dès à présent, l'implantation d'un ensemble de mesures aptes à contrer au mieux les nuisances associées à la pollution de l'air et sonores, aux bruits et vibrations et autres inconvénients vécus au quotidien. La commission considère ici l'avis de la DRSP et ses recommandations comme une référence essentielle. Elle estime indispensable un engagement ferme de la part du MTMDET, un prérequis incontournable, selon elle.

En matière d'aménagement de nouveaux parcs et de bonification de l'aménagement des parcs existants, notamment par un soutien de la mise en place de nouvelles infrastructures vertes en collaboration avec le MTMDET (action 4), des participants ont fait diverses suggestions. Parmi celles-ci, notons l'acquisition par la Ville de terrains ou d'espaces vacants à des fins de verdissement principalement. À cela pourrait s'ajouter l'aménagement temporaire de terrains en friche, de zones tampons et d'autres espaces actuellement vacants.

¹⁵⁰ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 7.6, p. 7

¹⁵¹ Avis de la DRSP, doc. 5.22, p. 31-32

¹⁵² GRAME, doc. 7.1, p. 10

Pour la commission, l'acquisition de terrains par la Ville ou en partenariat, en vue de leur redéveloppement en parcs ou espaces aménagés, doit être encouragée lorsque possible, tel qu'indiqué au PDUÉS. La commission estime toutefois que des actions temporaires de verdissement ou d'aménagement devraient y être adjointes en raison du bénéfice immédiat que de telles interventions procureraient. Elle considère qu'il s'agirait là d'une mesure particulièrement appréciée en période intense de chantier, tel que le vit la population résidante du territoire visé, mais également au-delà des travaux, en constituant une pratique innovatrice à intégrer à l'aménagement du territoire.

En matière de développement d'un réseau de biodiversité en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (action 5), il est suggéré d'effectuer une cartographie de ces espaces de biodiversité, notamment dans le but de maximiser leur contribution au réseau montréalais de biodiversité. À ce sujet, des participants ont rappelé l'importance de réfléchir à une échelle très large.

Pour la commission et en accord avec le PDUÉS, il va de soi que toute action en matière de biodiversité consentie sur le territoire à l'étude doit être arrimée au réseau montréalais de biodiversité. Toutefois, comme en matière de bonnes pratiques d'aménagement et de verdissement, la commission estime que des collaborations ciblées avec les chercheurs intéressés bonifieraient les actions prévues.

En matière de verdissement à maximiser sur le domaine public (action 6), il est proposé la plantation de quelque 500 arbres et la participation au Plan d'action canopée 2018-2019 de la Ville de Montréal, de même que la prévision d'espaces de plantation lors de la réfection de rues.

Si cette action va dans le sens commun, des participants ont tout de même rappelé que l'ampleur des nuisances engendrées par le projet Turcot exige des mesures compensatoires d'une portée équivalente. Conséquemment, tout en reconnaissant la pertinence des principes énoncés au PDUÉS en matière de verdissement, ils ont tenu à rappeler que les cibles d'intervention étaient largement insuffisantes ou imprécises.

Pour la commission, le territoire même du PDUÉS enveloppant le projet Turcot justifie des actions robustes au titre du verdissement sur le domaine public.

En matière de plantation à favoriser sur le domaine privé (action 7), il est proposé une révision réglementaire favorisant l'augmentation du verdissement et la lutte aux îlots de chaleur, notamment en milieu industriel.

Parmi les nombreux participants à s'être prononcés sur le verdissement, certains se sont dits en faveur d'un verdissement massif tant sur le domaine privé que public et pas seulement en milieu industriel.

Bien que non négligeable, cette mesure est, pour la commission, insuffisante et imprécise. En effet, la commission estime que tous les milieux, résidentiels, commerciaux et de services ou institutionnels, devraient être visés par une telle révision règlementaire. De plus, elle considère que des cibles précises, par exemple déterminées en pourcentage de la superficie du terrain, devraient être indiquées lorsqu'applicables.

À la lumière de l'avis produit par la DRSP et des commentaires et suggestions des participants, la commission estime que l'enjeu du verdissement est à ce point important qu'il devrait se traduire en actions précises, ciblées et réparties dans le temps, de telle sorte que leurs impacts cumulés soient significatifs et observables dès à présent.

La commission reconnaît la pertinence des actions 1, 2, 4, 5, 6 et 7 en matière de verdissement et salue l'intégration au PDUÉS des recommandations de la DRSP. Elle souhaite tout de même que ces actions soient révisées à la lumière des opinions exprimées et de son analyse. Ainsi précisées, ces actions contribueraient grandement à l'amélioration des milieux de vie impactés par les travaux de l'échangeur Turcot. En raison de son caractère bien concret, le verdissement peut se transformer en une pratique d'aménagement significative non seulement pour le territoire du PDUÉS, mais aussi ailleurs dans l'arrondissement.

Recommandation 11

La commission recommande de revoir les actions en verdissement en :

- ***incluant à l'action 1 des alliances à développer avec les chercheurs intéressés et la DRSP, de manière à faire profiter le territoire du PDUÉS de connaissances scientifiques additionnelles autant que d'expérimentations pouvant découler des travaux de recherche en cours ou à venir;***
- ***précisant l'action 2 quant à la portée des mesures de mitigation environnementales envisagées, qu'elle comporte des précisions quant à la localisation des interventions de verdissement à consentir et qu'elle soit assortie d'un suivi à effectuer auprès du MTMDET à l'égard du verdissement des murs antibruits et autres structures sous sa responsabilité;***
- ***ajoutant à l'action 4 une recension des espaces vacants (privés et publics, en friches ou zones tampons) et qu'ils fassent l'objet d'interventions spécifiques en verdissement. La commission recommande également qu'une de ces interventions porte spécifiquement sur les aménagements temporaires;***
- ***adjoignant à l'action 5 des alliances à développer avec les chercheurs intéressés;***
- ***accentuant et en précisant à l'action 6, les cibles d'intervention selon l'échéancier convenu;***
- ***enrichissant l'action 7 de mesures règlementaires précisant des cibles chiffrées à atteindre, et ce, non seulement en milieu industriel, mais également dans tous les autres milieux lorsque les superficies visées le permettent.***

3.4.1.3 L'aménagement urbain

En matière d'aménagement urbain, le PDUÉS identifie l'aménagement public comme enjeu sous le thème intitulé *Environnement, paysage et patrimoine*, tandis qu'il présente la mise à échelle humaine de l'avenue de l'Église comme un objectif découlant de l'orientation 3 intitulée *Potentiel de développement du territoire au bénéfice de la collectivité*¹⁵³. Pour la commission, cet enjeu ne ciblant que l'aménagement public est réducteur.

De fait, divers propos ont été portés à l'attention de la commission en matière d'aménagement urbain dans son ensemble davantage qu'en matière d'aménagement strictement public. Présentés sous la forme de commentaires et suggestions, ils ont porté tour à tour sur les parcs à chiens, la qualité de l'air en lien avec la pollution atmosphérique, le verdissement du domaine privé, le mobilier urbain, l'intérêt de créer là où c'est possible une forêt urbaine ayant la capacité de devenir un sanctuaire pour animaux urbains, celui d'aménager des zones tampons et, enfin, le besoin en terrains de soccer dans le territoire du PDUÉS, à l'instar des aménagements existants au parc de La Vérendrye.

Pour la commission, l'aménagement urbain, c'est-à-dire la somme des composantes dont font partie celles énumérées ci-avant, devrait en soi faire l'objet d'un enjeu spécifique, ce qui n'est pas le cas au PDUÉS dans sa version préliminaire actuelle. Ainsi ciblé, cet enjeu pourrait être assorti d'interventions visant l'amélioration continue du paysage urbain, davantage que le seul aménagement du domaine public. Cela aurait ainsi comme bénéfice une meilleure concertation au niveau des actions à convenir en cette matière et en lien avec les autres enjeux identifiés.

Recommandation 12

La commission recommande d'élargir la notion d'aménagement du domaine public à celle d'aménagement urbain en raison de l'intérêt d'associer davantage d'actions de natures et portées diverses sur le domaine public, mais également sur le domaine privé et visant toutes l'amélioration du paysage urbain et la qualité des milieux de vie.

3.4.1.4 Le développement immobilier

Au PDUÉS, le développement immobilier est identifié comme un des principaux enjeux du grand thème intitulé *La qualité des milieux de vie*, auquel s'ajoutent les quatre autres enjeux suivants : défavorisation, qualité et accès aux logements, sécurité alimentaire et équité sociale¹⁵⁴. De plus, il est présenté comme l'un des cinq axes d'intervention associés aux trois orientations identifiées. Plus spécifiquement, le développement immobilier, en association avec le développement économique et social, découle de l'orientation intitulée *Potentiel de*

¹⁵³ PDUÉS, doc. 3.1, p. 31 et 47

¹⁵⁴ PDUÉS, doc. 3.1, p. 31 et 47

*développement du territoire au bénéfice de la collectivité*¹⁵⁵. Outre des principes directeurs, une stratégie d'habitation inclusive et spécifique au secteur et des balises d'aménagement pour les sites présentant un potentiel de développement, le PDUÉS contient diverses actions en développement immobilier¹⁵⁶.

Pour les participants s'étant prononcés sur la question, il importe de favoriser une mixité sociale, tout en protégeant le parc locatif existant pour les ménages familiaux et en privilégiant des logements de type coopératif. Pour eux, il est clairement apparu que la gentrification déjà en marche est un enjeu bien réel, appelant, selon eux, diverses actions vigoureuses, dont celle de freiner, voire d'interdire, la construction d'immeubles résidentiels en copropriété, ou encore la conversion de logements en copropriété divise et indivise. En cette matière, il est indiqué au PDUÉS qu'une révision règlementaire serait proposée, mais seulement pour la conversion en copropriété divise, ce qui fait déjà l'objet d'un moratoire en territoire montréalais. De plus, aucune action n'y est spécifiquement associée. À cela se sont ajoutées diverses suggestions portant sur les terrains à potentiel de développement identifiés au PDUÉS et qui seraient à revoir ou à d'autres qui pourraient être développés pour ajouter à l'offre de logements sociaux et abordables. À ce sujet, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul suggère d'élargir la Stratégie d'inclusion de logements abordables à des immeubles de plus faible envergure pour tenir compte de la taille des terrains disponibles à Saint-Paul / Émard¹⁵⁷.

La commission salue l'initiative du PDUÉS d'avoir identifié le développement immobilier comme un des enjeux importants. Cela rend d'ailleurs compte des préoccupations de l'arrondissement face à la qualité des milieux de vie, à préserver et à améliorer. Toutefois, et tel que rappelé au PDUÉS, la commission reconnaît que bien peu peut être fait compte tenu des faibles perspectives de développement résidentiel dans le territoire visé en raison de la présence importante d'autres usages et du fait que peu de terrains présentent un réel potentiel de développement¹⁵⁸.

La commission comprend que plusieurs participants ont nommé plus directement leur réalité vécue en s'exprimant plutôt sur la gentrification, en marche en divers endroits dans l'arrondissement et notamment par l'arrivée importante de logements en copropriété, ce que d'aucuns ont nommé la « condoïsation » du territoire¹⁵⁹. Corollaire de ce phénomène observé, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer davantage de logement social que ce qui est proposé au PDUÉS au moyen de l'identification de sites additionnels à ceux identifiés et que d'aucuns ont estimé n'avoir qu'un potentiel limité en termes de nombre de logements qu'ils

¹⁵⁵ PDUÉS, doc. 3.1, p. 54 et 55

¹⁵⁶ Idem, p. 62-67

¹⁵⁷ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7

¹⁵⁸ PDUÉS, doc. 3.1, p. 51

¹⁵⁹ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 7; P.O.P.I.R - Comité logement, doc. 7.8, p. 6, 7 et 9; Sylvie Laurin, doc. 8.4, p. 1; SH Initiatives urbaines, doc. 7.18.1, p. 3

pourraient accueillir. À ce sujet, Bâtir son quartier suggère d'élargir ce potentiel de développement en ajoutant à la liste des interventions structurantes du PDUÉS une opération achat/rénovation de bâtiments résidentiels existants à des fins de logement communautaire¹⁶⁰.

La commission reconnaît l'important besoin en logement social et abordable dans le territoire visé par le PDUÉS autant que dans les différents quartiers de l'arrondissement. Elle reconnaît aussi les limites à l'intérieur desquelles l'arrondissement doit composer en matière d'offre de ce type de logement et salue la sensibilité des responsables du PDUÉS à ce propos. En effet, n'étant pas l'unique interlocuteur, l'arrondissement ne peut établir des cibles qui engageraient d'autres interlocuteurs sans leur approbation. Cependant, dans le contexte où peu de terrains seraient effectivement développables, la commission s'interroge quant à l'imprécision entourant l'action 10 en ce qui concerne le soutien à apporter au parc de logements locatifs existant. La commission estime que des cibles pourraient être établies à cet égard.

La commission admet que le territoire du PDUÉS comporte peu de potentiel de développement résidentiel, à tout le moins pour l'accueil de nouveaux projets et à l'exception de grands ensembles industriels à convertir à plus long terme. Dans ce contexte, une attention accrue devrait être portée au parc immobilier existant à convertir ou à soutenir quant à son entretien, et ce, à brève échéance. Compte tenu de la sociodémographie des ménages présents dans le territoire visé, la commission suggère d'y prioriser le logement familial et de privilégier des modes de propriété tels que la coopérative.

La commission constate les contraintes inhérentes au domaine et les efforts consentis comme l'identification de terrains à des fins de développement et l'énoncé de balises d'aménagement pour les sites présentant un potentiel de développement¹⁶¹. Elle partage toutefois les inquiétudes des participants, notamment quant à la faiblesse de certaines actions. C'est pour cette raison qu'elle estime que des précisions pourraient être apportées aux actions proposées 10, 11 et 13.

En matière d'élaboration d'une stratégie d'habitation inclusive et propre au secteur (action 10), il y est indiqué de promouvoir les programmes existants en rénovation, la rétention des ménages familiaux et l'accès aux logements. Comme de nombreux participants, la commission estime que cette action manque de cibles et devrait viser plus spécifiquement le parc de logements locatifs existant.

En matière de Stratégie d'inclusion dans les nouveaux projets résidentiels (action 11), il est proposé d'en assurer le respect. Dans son intitulé, cette action ne semble s'appliquer qu'aux logements abordables, tandis que dans le texte l'accompagnant, il est question d'inclusion de

¹⁶⁰ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 8

¹⁶¹ Bâtir son quartier, doc. 7.4, p. 62-65

logements sociaux et abordables privés, et ce, conformément aux nouvelles normes du Plan d'action de l'arrondissement. Faisant écho à la suggestion de Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul d'élargir la Stratégie d'inclusion à des immeubles de plus faible envergure, la commission estime que des précisions méritent ici d'être apportées.

En matière de développement de logements sociaux et abordables (action 13), l'arrondissement s'engage à poursuivre les efforts déjà consentis, voire à les accentuer par exemple par l'utilisation de terrains municipaux et l'acquisition de terrains à des fins de logements sociaux et abordables. Pour plusieurs participants, l'augmentation de l'offre en logement social est impérative et d'en déterminer des cibles à atteindre en les chiffrant devrait en constituer le corollaire naturel.

La commission apprécie les efforts soutenus en matière de logements sociaux et abordables, tout en comprenant les contraintes inhérentes au domaine dû au fait que l'arrondissement doit composer avec divers acteurs dont les objectifs ne concordent pas toujours. Elle estime toutefois que le PDUÉS pourrait comporter des cibles plus précises, notamment en matière d'utilisation de terrains municipaux pour la construction de logements sociaux et abordables.

Recommandation 13

La commission recommande de préciser les actions 10, 11 et 13 en :

- **déterminant, à même l'action 10 et la stratégie en cours d'élaboration, des cibles à atteindre en matière de soutien pour préserver et améliorer le parc de logements locatifs existant;**
- **précisant la portée de l'action 11 et en faisant état de cibles à atteindre en fonction des nouvelles normes du Plan d'action de l'arrondissement;**
- **adjoignant à l'action 13 une recension exhaustive des terrains municipaux disponibles pouvant accueillir éventuellement du logement social et abordable, en réservant ces terrains municipaux exclusivement à ce type de logement et en garantissant le ratio convenu en logements sociaux et abordables à travers tous les nouveaux développements.**

3.4.1.5 La culture et le patrimoine

Au PDUÉS, seul le patrimoine est nommé à même le troisième grand thème intitulé *Environnement, paysage et patrimoine*. Sous ce thème apparaît l'enjeu correspondant intitulé *Bâtiments d'intérêt patrimonial*¹⁶². Aux orientations et objectifs en découlant¹⁶³ s'ajoutent des *Balises d'aménagement pour les sites présentant un potentiel de développement*¹⁶⁴. La culture

¹⁶² PDUÉS, doc. 3.1, p. 31

¹⁶³ Idem, p. 47

¹⁶⁴ Idem, p. 64 et 65

réapparaît au PDUÉS au moment d'identifier des principes directeurs, mais ceux-ci portent principalement sur la reconnaissance du paysage industriel distinctif du territoire et l'intention de le protéger et de le mettre en valeur, notamment en ce qui concerne les propriétés d'intérêt de la Ville de Montréal¹⁶⁵. Une stratégie est proposée, en lien avec le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 datant de 2017 et visant la mise en œuvre des objectifs de la Politique du patrimoine adoptée en 2005. Cette stratégie vise autant les immeubles d'intérêt patrimonial que l'aménagement des espaces publics au moyen, par exemple, de la mise en valeur de vestiges archéologiques recensés. Bien que la promotion de l'expression culturelle dans les espaces publics soit identifiée, seule l'intégration d'œuvres d'art est mentionnée.

Pour les participants, il est clairement apparu que la culture vivante devait être adjointe de manière plus affirmée au thème du patrimoine. De plus, ce grand thème soulève davantage d'enjeux, selon eux, que le seul identifié en matière de bâtiments d'intérêt, et ce, bien qu'un grand nombre d'interventions à ce sujet ait été suggérées sur divers bâtiments, dont celui de la Canada Malting. Héritage Montréal a d'ailleurs rappelé l'importance de la question du recyclage des ensembles industriels pour le territoire visé en raison de son riche passé à cet égard et des enjeux de reconversion qu'ils soulèvent.

Bien que soit saluée la place accordée au patrimoine immobilier dans la vision proposée, des participants ont tout de même suggéré de s'intéresser autant au patrimoine autoroutier qu'au patrimoine archéologique envers lequel un certain scepticisme s'est installé à la suite de la destruction du site du village des Tanneries par le MTMDET. Enfin, diverses propositions ont illustré les propos des participants quant aux besoins exprimés en locaux pour des centres de formation, des projets technologiques de type Fab Lab, un musée, ou encore la mise en place de parcours historiques.

Des propos tenus par les participants en matière de patrimoine, la commission retient la nécessité de disposer d'un portrait exhaustif du parc immobilier de l'arrondissement présentant un intérêt patrimonial (tous usages confondus). Elle partage aussi le souhait d'élargir la notion de patrimoine, en y intégrant par exemple le patrimoine autoroutier, ou encore le patrimoine archéologique, de même que l'intérêt d'envisager dès maintenant des usages alternatifs pouvant résulter d'opérations de recyclage pour lesquelles de nombreuses propositions ont été formulées. La commission appuie également l'idée de favoriser les artistes locaux, notamment les créations artistiques réalisées par les jeunes et la population du milieu.

Pour la commission, le PDUÉS, qui pourtant induit dans sa vision la notion de culture autant que celle de patrimoine, gagnerait au chapitre des enjeux, à les refléter de façon précise. De plus, la commission estime que le passé industriel du territoire et son importance en matière de patrimoine archéologique et de patrimoine autoroutier justifient l'élargissement de la

¹⁶⁵ PDUÉS, doc. 3.1, p. 72

notion de patrimoine, pour le moment limitée aux bâtiments d'intérêt, afin d'y inclure ces patrimoines spécifiques.

En matière d'occupation des immeubles d'intérêt patrimonial municipaux (action 22), il est suggéré d'en soutenir la remise en état et de rechercher de nouveaux occupants. Or, la carte du patrimoine insérée au PDUÉS¹⁶⁶ fait état de 21 immeubles d'intérêt patrimonial, occupés pour la plupart et sous propriété privée. À cela s'ajoute un inventaire réalisé par l'organisme Prévention Sud-Ouest en 2008¹⁶⁷. Pour Héritage Montréal, il importe de concrétiser cette volonté de témoigner de l'histoire industrielle en introduisant, entre autres, des mesures incitatives afin de garantir leur mise en œuvre¹⁶⁸. Pour d'autres intervenants, le PDUÉS devrait d'ores et déjà identifier des usages correspondant aux besoins pressentis; ils ont fait des propositions variées en ce sens.

La commission salue l'initiative du PDUÉS en matière de patrimoine, notamment industriel, qui fait du territoire un paysage distinctif, tel qu'indiqué sous la rubrique intitulée *Principes directeurs de la culture et du patrimoine*. Elle s'étonne toutefois de ne pas trouver d'actions correspondantes visant justement à préserver cette historicité et à faire en sorte que les témoins de l'industrialisation soient protégés, conservés et mis en valeur¹⁶⁹. Par ailleurs, elle est sensible aux préoccupations dont on lui a fait part quant à l'occupation des immeubles d'intérêt patrimonial municipaux et surtout quant à la mise en œuvre de projets visant leur recyclage. Elle est également sensible au sort d'autres bâtiments patrimoniaux, que ces derniers soient occupés ou non, comme c'est le cas pour le 1604, rue de l'Église, la Caserne # 24, ou encore l'ancien hôtel de ville localisé dans la rue de l'Église, à l'angle de la rue Angers. À l'instar de nombreux participants, elle constate que l'abandon et le non-entretien des édifices patrimoniaux ne font qu'accélérer leur déshérence.

En matière de protection et de mise en valeur des immeubles d'intérêt patrimonial (action 23), le renforcement du cadre réglementaire est suggéré. Pour Héritage Montréal, cette action demeure imprécise, en ce qu'elle ne comporte pas à proprement parler de cibles pour renforcer la réglementation, non plus que pour soutenir les démarches municipales de soutien financier¹⁷⁰.

Pour la commission, diverses mesures, telles que celles mentionnées au PDUÉS à propos d'amendes à imposer pour des démolitions illégales¹⁷¹, devraient être inscrites sous cette action.

¹⁶⁶ Idem, p. 73

¹⁶⁷ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 9

¹⁶⁸ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 10

¹⁶⁹ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 72

¹⁷⁰ Héritage Montréal, doc. 7.3, p. 7

¹⁷¹ PDUÉS, doc. 3.1, p. 72

En matière d'aménagements du domaine public (action 24), il est suggéré d'y intégrer des œuvres d'art. Pour Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, les artistes locaux et les créations artistiques réalisées par les jeunes et la population du milieu devraient y être favorisés¹⁷².

La commission partage cette préoccupation en précisant que l'expression culturelle ne saurait se limiter à l'installation d'œuvres d'art sur le domaine public. En raison du dynamisme observé auprès des artistes de toutes disciplines, et ce, aussi bien sur le territoire du PDUÉS que dans l'arrondissement, la commission estime que leur contribution, par exemple en arts vivants, compléterait de façon significative celle annoncée en matière d'œuvres d'art à installer sur le domaine public.

En matière de coops d'artistes (action 26), il est indiqué d'en favoriser la création. Parmi les participants qui se sont exprimés sur le sujet, on a tenu à rappeler à la commission que de nombreuses coops d'artistes se développaient déjà et qu'il conviendrait de bien départager les fonctions des unes et des autres.

La commission, tout en saluant la volonté de soutenir la mixité sociale en ciblant notamment les artistes, partage les préoccupations transmises quant aux fonctions spécifiques et complémentaires que l'une et l'autre coops devraient avoir. Elle estime que le soutien annoncé devrait découler d'une connaissance fine des besoins des artistes eux-mêmes et des espaces ou immeubles pouvant les accueillir.

De façon générale, la commission apprécie l'éventail des actions proposées en matière de patrimoine et de culture. Elle estime cependant que le PDUÉS et son plan d'action, de par leur nature même, devraient comporter des mesures précises afin de garantir la mise en œuvre de projets susceptibles de voir le jour.

Le canal de Lachine

Rien de spécifique n'est indiqué à ce sujet au PDUÉS puisqu'il s'agit d'un territoire sous l'autorité fédérale de Parcs Canada.

Pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'aménagement sécuritaire des berges du canal de Lachine et leur animation, notamment au bénéfice de la population locale, constituent une nécessité¹⁷³. À ce propos, un intervenant suggère l'acquisition par la Ville de terrains localisés entre la rue Saint-Patrick et le canal, de manière à élargir le parc du canal tout en le connectant mieux au territoire de l'arrondissement¹⁷⁴.

¹⁷² Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 9

¹⁷³ CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, doc. 7.16, p. 12

¹⁷⁴ Pierre Marcoux, doc. 7.17.1, p. 6, 11 et 28

Pour la commission, la présence du canal au cœur du territoire visé justifie de s'y intéresser, ne serait-ce que dans l'optique de maximiser la portée de partenariats possibles. La commission considère ainsi intéressante l'idée de mieux connecter le canal et ses berges au territoire et d'en encourager l'animation. En ce sens, l'ajout d'une action serait pertinent.

La Canada Malting

Une forte mobilisation a lieu depuis quelques années autour de l'immeuble qui continue de se dégrader. Les propos de nombreux participants quant à l'avenir de ce bâtiment emblématique ont sensibilisé la commission. De plus, la position publique connue quant à une préférence pour une mixité d'usages et une vocation sociale sur le site, position d'ailleurs reconnue dans le PDUÉS, renforce l'idée que ce bâtiment unique et chargé de l'histoire industrielle de l'endroit devrait faire l'objet d'une action distincte, de manière à en appuyer la mise en œuvre. S'il n'appartient pas à la commission de se prononcer sur son avenir et les usages qu'il devrait ou non contenir, elle estime tout de même que l'urgence d'agir est seule garante d'une issue en faveur de sa conservation et de sa mise en valeur.

Recommandation 14

La commission recommande que les actions 22, 23, 24 et 26 soient davantage ciblées en :

- ***associant à l'action 22 des mesures précises garantissant la mise en œuvre de projets favorisant l'occupation des immeubles d'intérêt patrimonial autres que municipaux, en élargissant la portée de cette action à d'autres immeubles parmi les 21 immeubles d'intérêt patrimonial recensés au PDUÉS et en complétant, le cas échéant, cette recension à l'aide de l'inventaire réalisé par l'organisme Prévention Sud-Ouest en 2008;***
- ***joignant à l'action 23 des mesures précises permettant le renforcement de la réglementation autant qu'en matière de soutien financier;***
- ***élargissant la portée de l'action 24 en intégrant au champ d'intervention identifié toute forme artistique pouvant prendre place en divers endroits dans le domaine public;***
- ***intégrant à l'action 26 une recension des besoins des artistes locaux autant que des espaces ou immeubles pouvant les accueillir.***

La commission recommande également d'ajouter des actions portant sur :

- ***une meilleure connexion du canal de Lachine et de ses berges, de même que son animation au bénéfice de la population locale;***
- ***l'urgence d'agir concernant la Canada Malting et que soit développé un plan d'action spécifique dans le respect des balises d'aménagement indiquées au PDUÉS.***

3.4.2 Le développement économique et social

Trois stratégies sont proposées pour assurer le développement économique du territoire, soit une stratégie économique, une stratégie d'intervention sur les artères commerciales, et une autre de développement social. Ces trois stratégies sont accompagnées de sept actions visant notamment à protéger les zones d'emplois, établir des partenariats pour le développement de ces zones, une nouvelle signalisation, un comité de suivi, de nouveaux outils de communication, de l'agriculture urbaine et, finalement, la création d'un comité de suivi. Dans cette section seront analysées ces stratégies et les actions s'y rattachant (actions 14 à 20). La question du comité de suivi (action 17) a été abordée à la section 3.3.1 traitant de la mise en œuvre du PDUÉS.

3.4.2.1 Le choix du développement social

Depuis une dizaine d'années, le Sud-Ouest a connu des changements importants, notamment en matière d'infrastructures. Le travail de « re-création » du secteur est en bonne voie, mais il n'est pas encore terminé. Le projet de PDUÉS contribue positivement à cette démarche.

Dans le Sud-Ouest, il est difficile de parler développement sans parler d'économie sociale. Depuis plusieurs années déjà, des citoyens, des regroupements et des élus misent sur la dynamique sociale pour assurer leur développement et répondre plus adéquatement les besoins de la population. Plusieurs intervenants ont rappelé leur adhésion à cette orientation générale, notamment les groupes RESO, Bâtir son quartier, SH initiatives urbaines et le CIUSSS du territoire. Ce choix a aussi été confirmé et réaffirmé à diverses reprises dans des documents adoptés préalablement et lors de consultations tenues dans le cadre d'autres projets. Plusieurs sont mentionnées au PDUÉS¹⁷⁵.

Cela a aussi été affirmé avec force dans le Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 — Arrondissement du Sud-Ouest qui « *s'emploiera à ce que toutes ses actions et tous ses services, y compris les actions et services mis en place avec ses partenaires, aient la plus grande rentabilité sociale possible*¹⁷⁶. » Cette stratégie trouve écho dans le PDUÉS, où la plupart des actions reflètent cet état de fait.

La commission salue la cohérence des solutions proposées avec les orientations consensuelles déjà adoptées, et encourage l'arrondissement à être attentif à l'arrimage et la cohésion de toutes ces politiques préalablement adoptées.

¹⁷⁵ PDUÉS, doc. 3.1, p. 25 à 27

¹⁷⁶ Plan intégré de développement social, doc. 5.9, p. 13

3.4.2.2 Les enjeux reliés à l'emploi

Pour réaliser sa vision, il est proposé de protéger les zones d'emplois existantes et de favoriser l'emploi local (actions 14 et 15).

La majorité des intervenants ayant abordé ces questions sont d'accord avec les orientations visant à préserver, voire à augmenter les zones d'emplois et à favoriser la main-d'œuvre locale. C'est, entre autres, le cas de Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, de SH initiatives urbaines, du RESO et du CIUSSS. Les intervenants sont toutefois peu loquaces sur les moyens concrets pour atteindre ces objectifs.

3.4.2.3 La protection des zones d'emplois

Il est recommandé de protéger les zones d'emplois existantes par la voie règlementaire (action 14). Dans la Stratégie économique¹⁷⁷, une étude de positionnement économique pour le secteur Cabot est prévue « *afin d'identifier les créneaux les mieux adaptés pour ce secteur en fonction de ses potentiels de développement et ses caractéristiques*¹⁷⁸. »

Pour nombre de participants, la protection des zones d'emplois est une nécessité, puisque de fortes pressions s'exercent en faveur d'une vocation résidentielle¹⁷⁹ qui pourrait être préférée à l'activité économique, notamment lorsque celle-ci est en déclin et qu'elle présente des signes physiques d'abandon imminent. Comme le propose le RESO, la création de nouvelles zones d'emplois pourrait même être envisagée, notamment aux abords du nouvel échangeur, mais également sur le terrain localisé en face du CUSM, pour lequel l'organisme propose une vocation consacrée aux technologies de la santé. À cette fin, l'étude de positionnement économique prévue pour le secteur Cabot devrait être élargie à l'ensemble des zones d'emplois, existantes et potentielles.

Pour la commission, la protection des zones d'emplois permettant le développement d'activité économique locale pour les gens du quartier est essentielle. Elle rappelle toutefois l'importance de ne pas négliger les conflits potentiels pouvant découler d'une cohabitation inappropriée des fonctions. En d'autres termes, l'implantation d'usages résidentiels à proximité d'entreprises déjà implantées doit être analysée de manière à fournir un milieu de vie adéquat pour les futurs résidents, mais aussi en permettant aux entreprises de poursuivre leurs activités.

¹⁷⁷ PDUÉS, doc. 3.1, p. 68

¹⁷⁸ Ibidem

¹⁷⁹ RESO, doc. 7.25, p. 1-2

Recommandation 15

La commission propose d'étendre la portée de l'étude de positionnement économique prévue pour le secteur Cabot à l'ensemble des secteurs d'emplois existants. Elle suggère également d'étudier la possibilité d'en créer de nouveaux, notamment à proximité de l'échangeur Turcot.

3.4.2.4 L'emploi local

En matière de partenariats à établir pour le développement des zones d'emplois, trois mesures visent la rétention et l'attractivité des entreprises, soit l'employabilité et l'embauche locale, de même que l'évaluation des outils nécessaires à un développement économique local dynamique et durable (action 15). À l'instar de PME Montréal¹⁸⁰, la commission exprime des réserves devant cette action. Il existe déjà un grand nombre de services en emploi, ce qui ne justifie guère la mise en place d'un nouveau programme. Il est aussi vrai que l'arrondissement dispose de bien peu de leviers en la matière.

Pour la commission, la mise à contribution au moyen de collaborations récurrentes d'organismes existants et reconnus pour leur efficacité sur le terrain serait préférable à la création d'un nouveau programme. La mise en place d'une telle collaboration exigera toutefois un effort de coordination entre les employeurs, les centres de formation et d'employabilité, les citoyens et les pouvoirs publics.

Recommandation 16

La commission recommande de remplacer, dans l'action 15, la mise en place d'un programme d'emploi et d'embauche locale par une collaboration accrue et récurrente avec les organismes existants œuvrant dans ce secteur d'activité.

3.4.2.5 La convergence des stratégies

Tel que mentionné précédemment, il y a convergence entre le maintien des zones d'emplois et l'accent à mettre sur l'emploi local. Le secteur Cabot et le complexe de la Canada Malting en constituent d'éloquents exemples.

Le secteur Cabot, à proximité du canal, est intéressant, en ce qu'il contient une variété de terrains et d'immeubles à requalifier. Plusieurs de ces immeubles industriels seraient sans doute en mesure d'accueillir des entreprises d'agriculture urbaine, compte tenu de la solidité de leurs structures, tel que mentionné par l'arrondissement en séance d'information. De plus, les abords du canal et le secteur Cabot pourraient jouer un rôle complémentaire et intégré en proposant aux visiteurs des visites archéologiques, comme le suggère Héritage Montréal, des

¹⁸⁰ PME Montréal, doc. 8.3, p. 5

ateliers d'artisans et autres micro-entreprises de services. Au-delà des services répondant aux besoins essentiels des résidents, on peut penser que s'y développeraient, par exemple, des commerces de proximité tels que cafés, souvenirs, réparation urgente de vélos, articles saisonniers, etc. Les « Fab Labs »¹⁸¹ ont également été considérés, selon une participante, comme une avenue à envisager¹⁸².

De la même façon, **la Canada Malting** pourrait devenir un mini-pôle de développement économique réunissant commerces de proximité, services aux visiteurs, bureaux commerciaux, espaces publics, etc. Conformément à ses orientations, l'arrondissement pourrait en confier la gestion à une entreprise d'économie sociale.

La commission estime qu'en misant sur la petite entreprise, le développement des artères commerciales, l'économie sociale et les services de proximité, tel que proposé, ce sont les résidents du quartier qui bénéficieraient des retombées en matière d'emploi.

3.4.2.6 Les artères commerciales

En matière d'artères commerciales, une nouvelle signalisation et un embellissement des domaines public et privé (action 16) sont proposés. Le boulevard Monk et la rue Notre-Dame Ouest sont ici visés.

Si peu de participants se sont exprimés sur cette question portée par l'action 16, ils ont toutefois fait état du déficit observé en matière de services de proximité, et ce, pour différents quartiers de l'arrondissement, inscrits ou non à l'intérieur des limites du PDUÉS. À cet égard, la proposition de soutenir les initiatives du milieu (action 18) pourrait être porteuse. Ainsi, SH initiatives urbaines recommande que l'économie sociale serve de vecteur de développement, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités (vêtement, nourriture, agriculture urbaine, etc.)¹⁸³.

Eu égard aux aménagements suggérés, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul¹⁸⁴ et PME Montréal¹⁸⁵ ont tenu à rappeler que l'embellissement ne devait pas constituer l'unique outil de développement en matière d'offre en biens et services. C'est pourquoi d'autres mesures ont été proposées, telles que crédits fonciers, stratégies spécifiques, etc.

À ce propos, la commission apprécie la proposition de mettre en place un comité de sélection, incluant des représentants du milieu. Le Plan intégré de développement social et les neuf principes qui y sont énoncés pourraient être une source d'inspiration.

¹⁸¹ Ateliers de fabrication et réparation louant espaces et outils à court terme

¹⁸² Viviane Rochon Montplaisir, doc. 8.3, p. 8

¹⁸³ SH Initiatives urbaines, doc 7.18.1, p. 6

¹⁸⁴ Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, doc. 7.14, p. 8

¹⁸⁵ PME Montréal, doc. 8.3, p. 8

Recommandation 17

La commission recommande de préciser l'action 18 visant le soutien aux initiatives du milieu en :

- **établissant un budget;**
- **précisant le rôle et en détaillant le fonctionnement du comité de sélection à mettre en place.**



CONCLUSION

Le Plan de développement urbain, économique et social Turcot prend forme alors que se poursuivent les travaux de reconfiguration de l'échangeur annoncés à la fin des années 2000. Il s'agit là d'une opportunité indéniable de réaliser, à l'horizon 2025, tout un ensemble d'interventions structurantes au bénéfice des populations des quartiers Saint-Henri Ouest, Émard et Côte-Saint-Paul. L'ampleur des travaux réalisés sur l'échangeur et dans son voisinage immédiat suggère de porter une attention particulière aux impacts générés afin de cibler des actions particulièrement efficaces à les contrer.

La démarche de planification initiée voilà quelques années et qui se poursuit par la présente commission suggère également de profiter de l'occasion pour redynamiser le territoire autant que de nouvelles façons novatrices de faire l'aménagement urbain. En ce sens, le territoire du PDUÉS a la capacité de constituer un véritable laboratoire d'expérimentation à l'intérieur duquel les meilleures pratiques peuvent être envisagées.

La commission tient à saluer l'imposant travail accompli par les autorités responsables, autant qu'elle tient à remercier les participants pour qui un engagement de longue haleine a été requis. Une telle démarche participative n'est pas chose courante et la commission a été à même de constater qu'elle peut, en son essence même, porter ses fruits. Si le gros du travail a été réalisé, il reste tout de même différents fils à attacher. Si près du but, la commission pense que les efforts qui restent à consentir sont bel et bien garants du succès de l'entreprise qui s'échelonne jusqu'en 2025.

La connaissance fine du territoire et l'implication des participants à la vie communautaire et collective des quartiers visés constituent, pour la commission, les éléments clés permettant de cheminer d'une version préliminaire à une version finale et opérationnelle du document de planification et de son plan d'action. Pour ce faire, il importe, selon la commission, de maintenir l'intérêt des participants tout au long du processus et au-delà. À cet égard, la commission tient à exprimer sa préoccupation envers un possible essoufflement de la communauté qui pourrait contester la pertinence d'une troisième consultation à venir sur le même sujet, soit le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

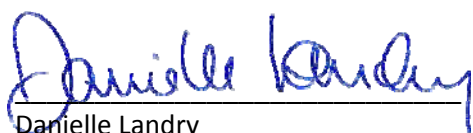
Le PDUÉS et son plan d'action doivent, pour être un outil réellement dynamique, faire l'objet d'un suivi continu. À cet égard, l'idée de consacrer une équipe de projet à sa réalisation au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest est porteuse. Toutefois, ce suivi ne saurait être complet

et réussi sans l'apport du milieu. C'est ici que le comité de suivi prend tout son sens. La commission estime qu'en en précisant la composition, la portée, le mandat et les responsabilités, les autorités responsables disposeront d'un allié sûr.

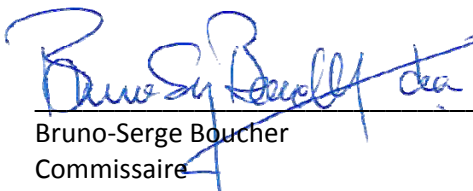
Fait à Montréal, le 28 septembre 2017.



Hélène Laperrière
Présidente de commission



Danielle Landry
Commissaire



Bruno-Serge Boucher
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du conseil municipal le mandat d'assurer la tenue d'une consultation publique sur le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les abords de l'échangeur Turcot conformément aux résolutions CA 17 22 0127 du 11 avril 2017, CE 17 0625 du 19 avril 2017, CM 17 0466 du 24 avril 2017. Ce mandat est encadré par l'article 83.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

La consultation publique

L'Office rendait disponible sur son site Internet la documentation relative à la consultation publique le 1^{er} mai 2017.

Près de 28 000 dépliants ont été distribués dans le territoire visé et aux abords. Aussi, des courriels informant de la tenue de la consultation ont été envoyés à près de cent institutions, organismes communautaires et citoyens inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM. Des annonces via le site Facebook ont également été placées à différents moments de la consultation pour annoncer les différentes activités de la commission.

Les commissaires ont participé à une rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest le 11 mai 2017 pour laquelle un compte rendu a été rendu public sur le site Web de l'OCPM.

La commission a tenu une séance d'information le 15 mai 2017 au Théâtre Paradoxe. La commission a également tenu deux séances d'audition des opinions les 20 et 21 juin 2017 au Théâtre Paradoxe.

La documentation de référence a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

La commission et son équipe

Hélène Laperrière, présidente de la commission
Danielle Landry, commissaire
Bruno-Serge Boucher, commissaire
Élise Naud, secrétaire de la commission

L'équipe de l'OCPM

Luc Doray, secrétaire général
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Anik Pouliot, Responsable communications et logistique
Louis-Alexandre Cazal, webmestre

Brunelle-Amélie Bourque, attachée à la logistique
Lizon Levesque, adjointe administrative
Élisabeth Doyon, designer multimédia

Les porte-paroles et les personnes-ressources

Pour l'arrondissement du Sud-Ouest

Louis-Henri Bourque, chef de division, permis et inspections, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Mathieu Delage, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Philippe Desrosiers, conseiller en planification, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Julie Grondin, agente de recherche, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Pour la Ville de Montréal

Daniel Legault, chef d'équipe, Direction de l'habitation

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)

Séance d'information du 15 mai 2017 au Théâtre Paradoxe

Sonia Engmann

Mirila Dhamca

Patrice Cormier

Guy Biron

Erika Suarez

Patricia Viannay

Élyse Cossette

Élaine Dubé

Simon Grégoire

Jonathan Bouchard

Clélia Sève

John Burcombe

Michael Levecques

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis un mémoire avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous les rubriques 7 et 8.

Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

- 1.1. Sommaire décisionnel
- 1.2. Recommandation
- 1.3. Pièce jointe
 - 1.3.1. Avis du Comité Jacques-Viger
- 1.4. Résolutions
 - 1.4.1. Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement – Séance extraordinaire du mardi 11 avril 2017– CA17 22 0127
 - 1.4.2. Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du comité exécutif – Séance ordinaire du mercredi 19 avril 2017 — CE17 0625
 - 1.4.3. Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal – Séance ordinaire du lundi 24 avril 2017 - CM17 0466

2. Démarche de consultation

- 2.1. Dépliant

3. Documentation déposée par l'arrondissement

- 3.1. Plan de développement urbain, économique et social Turcot – avril 2017
- 3.2. Résultats du sondage en ligne – Arrondissement du Sud-Ouest – avril 2017
- 3.3. Portrait de l'habitation – PDUÉS Turcot et quartiers avoisinants - février 2017
 - 3.3.1. Informations complémentaires au portrait de l'habitation
- 3.4. Présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest
- 3.5. Complément d'information sur les politiques et plans de la Ville de Montréal

4. Travaux de la commission

- 4.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec l'arrondissement du Sud-Ouest
- 4.2. Questions de la commission – 18-05-17
 - 4.2.1. Réponses aux questions de la commission

5. Documents et liens utiles

- 5.1. Page web du service des Grands parcs et verdissement de la Ville de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,95273611&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=9205&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/grands_parcs_fr/rep_utilitaires/rep_actualites/coll_actualites
- 5.2. Plan d'action canopée 2012-2021 : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS_PARCS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PAC_JUIN_2012_FINAL.PDF
- 5.3. Programme de soutien à la diversité commerciale – PME Montréal : <https://pmemtl.com/sud-ouest/soutien-diversite-commerciale/>

- 5.4. Programme PRAM - commerce :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,120647586&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.5. Tableau synthèse des recommandations de la consultation publique sur les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot (2016)
- 5.6. Rapport de consultation publique – Au-delà des chantiers, pensons les quartiers – OCPM - 2016
- 5.7. Chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest – Plan d'urbanisme
- 5.8. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9517%2C133997570&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.9. Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 – arrondissement du Sud-Ouest
- 5.10. Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest – 2013
- 5.11. Plan d'action pour la revitalisation du boul. Monk :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85061702&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.12. Projet Turcot - Carte du projet retenu
- 5.13. Plan de transport de Montréal :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,99681670&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.14. Politique de développement culturel de Montréal 2005-2015 :
<http://ville.montreal.qc.ca/culture/politique-de-developpement-culturel-de-la-ville-de-montreal-2005-2015>
- 5.15. Stratégie de développement économique 2011-2017 :
<http://www.sdemontreal.com/>
- 5.16. Politique du patrimoine de Montréal :
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/patrimoine/politique.htm>
- 5.17. Plan local de développement durable 2013-2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,104227637&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.18. Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest :
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PATRIMOINE_PROGRAMME_ACTION%20_2012.PDF
- 5.19. Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels – arrondissement du Sud-Ouest :
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INCLUSION_PLAN%20D'ACTION%20SUD-OUEST_5JUN2012.PDF
- 5.19.1. Révision des modalités d'application – juin 2016
- 5.20. Plan directeur des parcs et espaces verts – arrondissement du Sud-Ouest :
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DO

CUMENTS/PARCS_PLAN_DIRECTEUR_PARCS_ESPACES_VERTS_SO_OCT_2011.PDF

- 5.21. Énoncé d'intérêt patrimonial – site de la Canada Malting
- 5.22. Avis concernant les polluants le long des autoroutes et recommandations sur les usages aux abords du complexe Turcot – Direction régionale de la santé publique - 2017

6. Transcriptions

- 6.1. Transcriptions de la séance d'information du 15 mai 2017
- 6.2. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 20 juin 2017
- 6.3. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 21 juin 2017

7. Mémoires

- 7.1. Groupe de recherche appliqué en macroécologie (GRAME)
 - 7.1.1. Présentation
 - 7.1.2. Transcription
- 7.2. Sierra Club Québec
 - 7.2.1. Annexes
 - 7.2.2. Présentation
 - 7.2.3. Transcription
- 7.3. Héritage Montréal
 - 7.3.1. Transcription
- 7.4. Bâtir son quartier
- 7.5. Renwick Development
 - 7.5.1. Présentation
 - 7.5.2. Transcription
- 7.6. Conseil régional de l'environnement de Montréal
 - 7.6.1. Transcription
- 7.7. Les Amis du parc Meadowbrook
- 7.8. P.O.P.I.R. – Comité Logement
- 7.9. Daniel Guilbert
- 7.10. Collectif pour un Espace autogéré
- 7.11. Éco-quartier du Sud-Ouest
- 7.12. La Brasserie McAuslan Inc.
- 7.13. Tzveta Todorova
- 7.14. Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul
 - 7.14.1. Présentation
 - 7.14.2. Complément d'information – Étude sur l'accès aux aliments sains à Montréal
 - 7.14.3. Transcription
- 7.15. Pro-Vert Sud-Ouest
- 7.16. CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- 7.17. Pierre Marcoux
 - 7.17.1. Présentation

- 7.17.2. Transcription
- 7.18. SH initiatives urbaines
 - 7.18.1. Présentation
 - 7.18.2. Transcription
- 7.19. Ricardo Moretti
 - 7.19.1. Présentation
 - 7.19.2. Transcription
- 7.20. À nous la Malting
 - 7.20.1. Transcription
- 7.21. Solidarité St-Henri
 - 7.21.1. Transcription
- 7.22. Ricardo Moretti pour Mme Shamin Shamji
 - 7.22.1. Présentation
 - 7.22.2. Transcription
 - 7.22.3. Document déposé
- 7.23. Derek Robertson
 - 7.23.1. Transcription
- 7.24. Lloyd Daniels
 - 7.24.1. Transcription
- 7.25. RESO
 - 7.25.1. Document complémentaire

8. Opinions en ligne

- 8.1. Culture et patrimoine
- 8.2. Mobilité et déplacements
- 8.3. Développement économique et social
- 8.4. Développement immobilier
- 8.5. Espaces verts et verdissement
- 8.6. Autres opinions







LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.



 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

 Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...



ocpm.qc.ca